



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

RAPPORT ANNUEL

2023-2024



À PROPOS DE CPA CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), l'une des organisations comptables les plus influentes au monde, collabore avec les ordres des provinces, des territoires et des Bermudes, soutient la profession et représente les détenteurs du titre canadien de CPA sur les scènes nationale et internationale.

Au pays, CPA Canada agit dans l'intérêt public pour faire la promotion de la transparence des marchés des capitaux et préparer ses membres aux défis posés par un monde des affaires en évolution constante au moyen d'indications détaillées et de programmes de formation complets, en plus de contribuer à l'élaboration de normes et de politiques.

À l'étranger, elle travaille conjointement avec des organisations internationales pour renforcer la profession comptable partout dans le monde.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| UN MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION..... | 4 |
| UN MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 11 |
| FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2023-2024 | 16 |
| CONTEXTE | 24 |
| PERFORMANCE FINANCIÈRE | 27 |
| ÉTATS FINANCIERS | 29 |





PAMELA STEER
FCPA, FCA, CFA
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

UN MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La profession comptable canadienne connaît une grande transformation; des défis et des possibilités se présentent à nous, au sein de la profession et au-delà. CPA Canada y voit le moment tout indiqué pour adopter un modèle d'affaires axé sur les besoins des membres et des partenaires et sur l'intérêt public, aujourd'hui et demain. Les défis et les occasions devant nous dépassent le cadre provincial et national; ils sont d'envergure mondiale.

CPA Canada entend miser sur l'amélioration continue de sa collaboration avec ses homologues au sein de la profession. Aujourd'hui, nous travaillons pour que les CPA de l'Ontario et du Québec puissent demeurer membres de l'organisation nationale après le retrait officiel, en décembre 2024, de leur autorité de réglementation de l'*Accord de collaboration*, qui régit les rapports entre les ordres des provinces, des territoires et des Bermudes et CPA Canada.

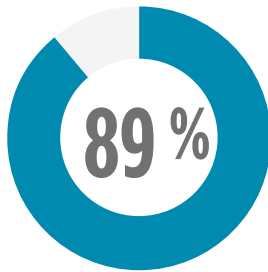
Les périodes de transition ne sont jamais simples. Mais notre organisation sent grandir une volonté de changement à l'heure où elle redéfinit ses stratégies et réaffirme sa raison d'être : donner à ses membres et partenaires, ainsi qu'à la profession, les moyens de prospérer dans un écosystème mondial dynamique. Je suis convaincue que la collaboration avec nos partenaires CPA permettra à la profession comptable canadienne de rayonner, de servir l'intérêt public et de

grossir ses rangs. Cette conviction continuera d'orienter les discussions avec nos homologues au pays en vue d'opérer les virages audacieux qui s'imposent pour asseoir la prééminence du titre canadien de CPA.

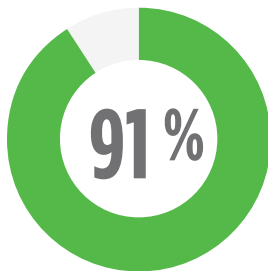
VOTRE VOIX, VOTRE PROFESSION

CPA Canada tient à vous entendre sur l'évolution de votre organisation nationale. Nous avons d'ailleurs fait de la consultation un volet prioritaire de notre planification afin que vos commentaires soient pris en compte.

Ainsi, CPA Canada a commandé en janvier 2024 un sondage indépendant auprès de ses membres, qui se sont exprimés on ne peut plus clairement : 89 % des CPA de partout au pays croient en la nécessité d'une organisation comptable nationale forte, et 91 % souhaitent être consultés sur la voie d'avenir à emprunter.



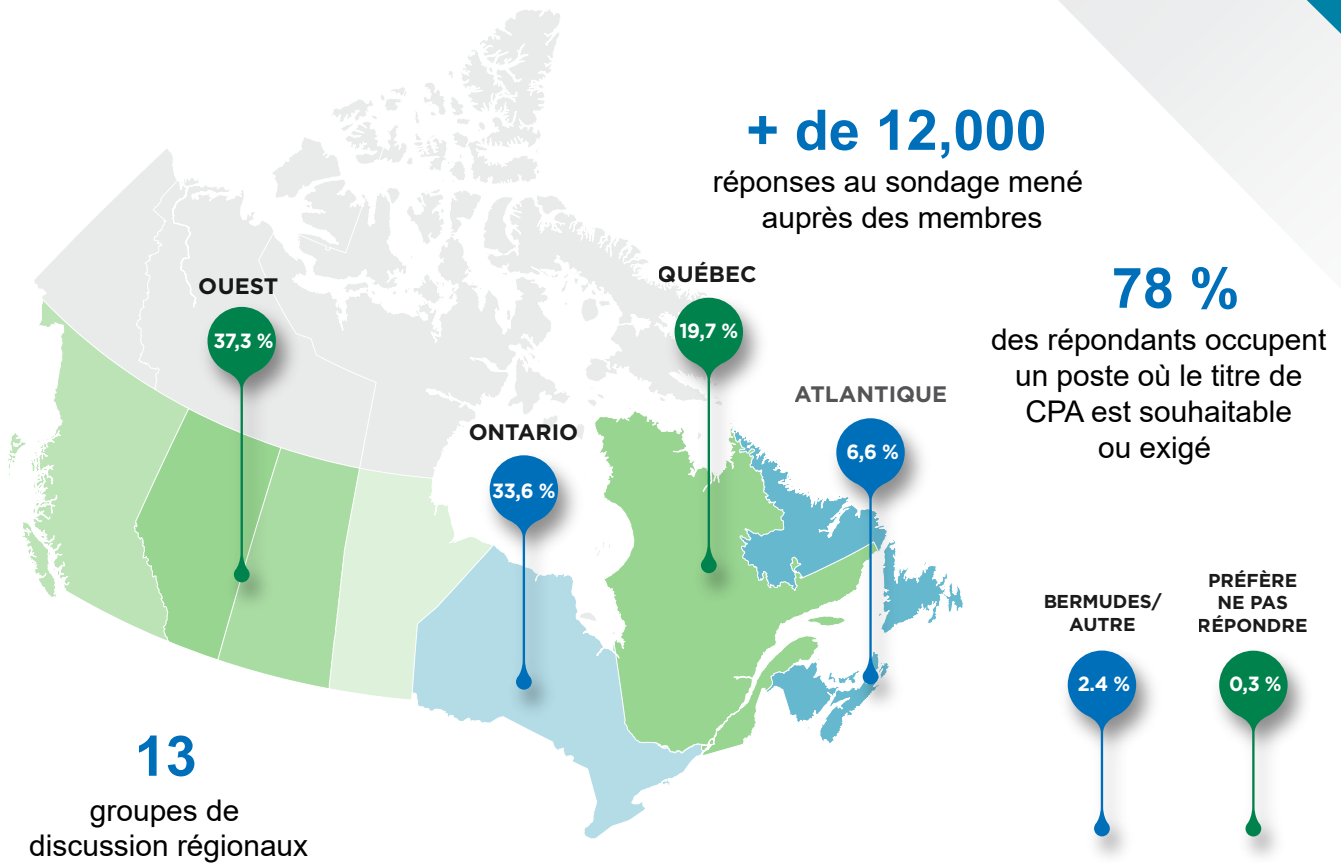
des CPA de partout au pays croient en la nécessité d'une organisation comptable nationale forte.



souhaitent être consultés sur la voie d'avenir à emprunter.

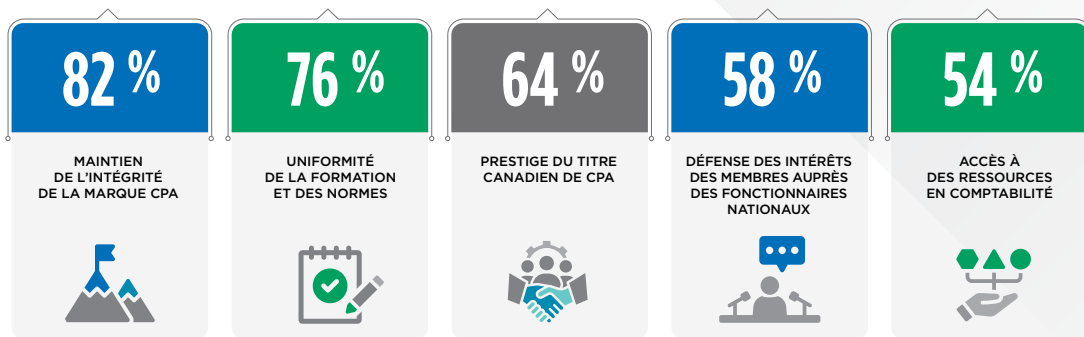
Nous avons présenté ces résultats au Conseil d'administration en y voyant un mandat clair pour poursuivre nos consultations sur les priorités et les attentes des membres.

Ces conclusions des plus inspirantes viennent asseoir notre orientation future.



Nous remercions tous les CPA – ils sont plus de 12 000 – qui, malgré leur horaire chargé, ont pris le temps de répondre au sondage de la firme de recherche marketing indépendante Léger. Plus de la moitié d’entre eux ont accepté de participer à une série de discussions approfondies, ce qui nous a permis de connaître l’avis de membres de différentes régions.

Selon nos études, les membres souhaitent que CPA Canada montre la voie quant à l’avenir de la profession, en communique les grandes orientations et entretienne le dialogue avec eux sur la question.



Nous avons été ravis de constater qu'aux yeux des membres, les activités névralgiques d'une organisation comptable nationale sont celles que nous leur offrons déjà, notamment :

- le maintien de l'intégrité de la marque CPA;
- l'uniformité de la formation et des normes;
- la reconnaissance à titre de membre de CPA Canada;
- la défense des intérêts des membres auprès des fonctionnaires nationaux;
- l'accès à des ressources en comptabilité.

Nous avons également lancé une série de consultations et de séances d'information pour présenter aux membres les échos que nous avons eus, répondre à leurs questions et faire cadrer l'évolution de CPA Canada avec leurs besoins et préférences.

Nos démarches de proximité ont permis de confirmer que les membres apprécient le travail de CPA Canada : son leadership intellectuel, son soutien à la normalisation, son système de formation national rigoureux, et la défense de leurs intérêts à l'échelle fédérale et internationale.

POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

À l'heure où CPA Canada renforce l'accent mis sur les activités jugées prioritaires par les membres, force est de reconnaître que toute transformation suppose son lot d'épreuves.

Nous avons dû prendre des décisions difficiles pour adapter notre effectif aux besoins futurs de la profession et assurer la pérennité de l'organisation. Une restructuration, dont une réduction d'environ 20 % du personnel, était nécessaire pour rationaliser nos priorités et nous recentrer sur les activités les plus porteuses de valeur et de retombées pour nos membres. Au cours de la dernière

année, notre ténacité et notre agilité ont été mises à rude épreuve. Malgré tout, notre équipe a su faire preuve d'une compréhension et d'une force remarquables dans l'intérêt de la profession, mais aussi dans un esprit d'entraide. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à nos précieux collègues, et nous demeurons résolus à leur offrir le soutien nécessaire tout au long de cette transition.

Les membres sont au cœur de l'ensemble de nos activités stratégiques. Nous travaillons pour vous. Nous représentons vos intérêts. Nous sommes responsables devant vous.



Les membres sont au cœur de l'ensemble de nos activités stratégiques. Nous travaillons pour vous. Nous représentons vos intérêts. Nous sommes responsables devant vous. Au cours de l'exercice, nous avons mis à niveau nos outils technologiques pour améliorer votre expérience en ligne et doter le site CPACanada.ca d'une interface plus intuitive. Et nous déploierons des efforts nourris pour faire correspondre nos produits et services aux besoins de la profession.

Service de qualité et souci d'excellence pour ses membres et homologues des provinces, des territoires et des Bermudes, voilà les mots d'ordre de CPA Canada, qui non seulement s'aligne sur les meilleures pratiques du milieu, mais a à cœur de demeurer un partenaire de confiance indispensable.

INTÉRÊTS DES MEMBRES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les détenteurs du titre canadien de CPA scrutent de nouveaux horizons, au-delà de leurs domaines d'expertise traditionnels, et font déjà figure d'éclaireurs dans de grandes transformations touchant la société et le milieu des affaires. Chaque membre de notre profession, quelle que soit sa province, fait partie d'un écosystème financier sans frontières.

Grâce à son envergure nationale, CPA Canada est particulièrement bien placée pour être un chef de file au pays et à l'international, démontrant au quotidien à diverses parties intéressées la transcendance du titre de CPA.

Par exemple, je suis très fière du rôle qu'elle a joué au cours de l'exercice auprès des décideurs et des organismes publics, au cœur des processus législatif et administratif. Nos comités écoutent les CPA et se font leur porte-voix sur des questions importantes comme la taxe sur les logements sous-utilisés, la déclaration des simples fiducies et le taux d'inclusion du gain en capital.

Puis dernièrement, notre organisation a amené le fédéral à exempter les simples fiducies des nouvelles exigences de déclaration. Nous avons relayé les préoccupations des membres quant aux conséquences imprévues d'une application vaste de ces exigences pour de nombreux contribuables, et nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de soustraire les simples fiducies à ce régime pour 2023, le temps de clarifier ses directives.

CPA Canada est l'organisation par excellence pour faire avancer des dossiers importants pour la profession; je pense ici à la nécessité d'un examen exhaustif du système fiscal canadien.

La fiscalité n'est qu'un volet de nos démarches en cours à l'échelle fédérale. CPA Canada est souvent invitée à se prononcer sur des dossiers comme les politiques de lutte contre le blanchiment d'argent, l'information financière et l'information sur la durabilité. Et elle défend des questions d'intérêt pour la profession devant des commissions, des comités de la Chambre des communes et la Cour suprême.

DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉSILIENCE DU MILIEU DES AFFAIRES

Grâce à ses activités de représentation porteuses et à ses partenariats influents au pays et à l'international, CPA Canada apporte aux détenteurs du titre canadien de CPA – des experts pouvant enrichir le dialogue mondial sur les finances, la durabilité et les marchés financiers – la reconnaissance et le rayonnement qu'ils méritent.

J'ai d'ailleurs eu l'honneur de les représenter lors d'événements comme la COP28 à Dubaï et le congrès GLOBE à Vancouver, et d'aborder avec des leaders du milieu des affaires de divers pays le rôle de la finance durable dans l'action climatique.

Alors que prend forme un système mondial d'information sur la durabilité, CPA Canada renseigne ses membres sur leurs nouvelles obligations et les aide à évaluer les risques et les possibilités pour leurs organisations et leurs clients.

Fière partenaire de renforcement des capacités du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB), sous l'égide de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation, CPA Canada encourage une vaste adoption de la base de référence mondiale établie par ce conseil.

Puis au pays, notre organisation soutient le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) dans l'adaptation des normes de l'ISSB au contexte canadien. Elle continuera de faire sa part pour que la normalisation au Canada demeure adaptée aux besoins, comme le démontrent déjà sa participation au financement initial du CCNID et le partage de ses ressources (services, personnel, fonds) à l'appui des travaux de tous les conseils indépendants de normalisation et de surveillance du Canada.

PÉRENNITÉ DE LA PROFESSION

Nous, CPA, devons adopter une approche globale de la durabilité afin d'assurer la résilience de notre planète et celle de notre profession.

C'est pourquoi CPA Canada accueille favorablement le changement.

Maintenant que vous, les membres, lui avez donné un mandat clair et une idée bien définie de vos priorités, notre organisation met le cap sur un avenir stimulant, solide et regorgeant de possibilités pour la prochaine génération de comptables.

Le retrait de 2 des 13 ordres provinciaux suppose certains défis. Mais c'est là, aussi, une occasion précieuse de consulter les membres et nos organisations homologues sur la meilleure voie à suivre pour répondre aux besoins changeants de la profession.

Notre travail au cours du dernier exercice a été exemplaire, et je suis fière de la résilience dont nous avons fait preuve ensemble. La persévérance, la souplesse et l'esprit d'équipe de notre dévoué personnel m'épateront toujours. Merci de tout cœur pour votre travail et votre expertise.

Je tiens également à remercier mes collègues CPA et nos partenaires de l'écosystème comptable de nous accompagner. Je n'ai aucun doute : l'avenir est brillant pour CPA Canada et notre distinguée profession.



BETH WILSON
FCPA, FCA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fière CPA, je mesure pleinement la responsabilité qui incombe à la présidence du Conseil en un moment crucial pour la profession comptable canadienne.

Cette transformation s'est révélée pour nous l'occasion de vous consulter, d'analyser la situation et de nous adapter.

Au cours du dernier exercice, CPA Canada a régulièrement consulté ses membres, partenaires et autres parties intéressées pour ses décisions et actions stratégiques.

C'est que nous croyons fermement que les détenteurs du titre canadien de CPA doivent reconnaître dans leur organisation nationale leur travail, leurs besoins et leurs points de vue.

J'ai été ravie de voir le Conseil d'administration et la direction de CPA Canada faire preuve de transparence, de responsabilité et d'inclusivité dans un contexte de profonde mutation. Merci à mes collègues du Conseil, qui n'ont pas hésité à s'investir dans des débats de fond, un dialogue continu, une évaluation rigoureuse des risques et une surveillance consciencieuse de la transformation menée par la talentueuse équipe de direction.

En misant sur un dialogue franc et sur la collaboration, CPA Canada s'assure un modèle de fonctionnement futur qui est à la fois souple, évolutif et tourné vers l'avenir.

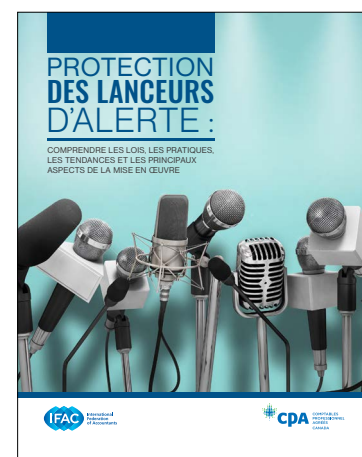
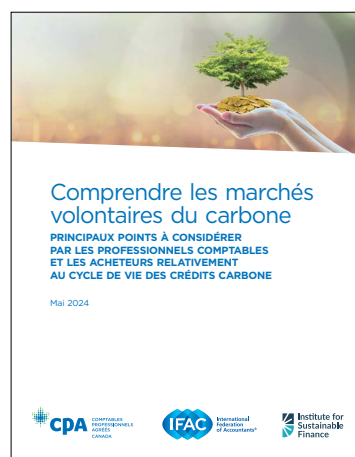
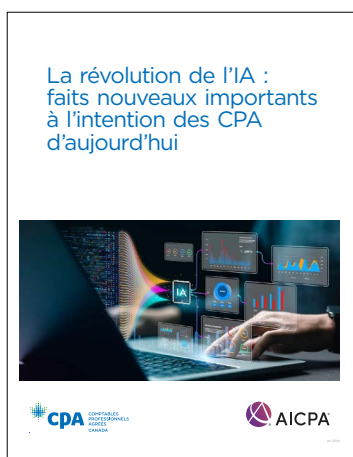
Tout en se consacrant à ce travail exigeant, l'équipe de CPA Canada a continué de créer de la valeur dans plusieurs domaines, dont le leadership intellectuel et l'influence mondiale.

ADAPTATION À L'ACCÉLÉRATION DES CHANGEMENTS

Dans le marché actuel, le changement est bien sûr inévitable. Il est aussi constant. Avancées technologiques, évolution des attentes des parties prenantes, le milieu des affaires et de la finance se transforme à une vitesse prodigieuse. Et les CPA se doivent de suivre la cadence.

Pour nos membres des différentes régions et pour les organisations d'autres pays, certaines priorités se dégagent : durabilité, intelligence artificielle, lutte contre le blanchiment d'argent, fiscalité. Nous en tenons compte pour élaborer des indications et des formations et pour fournir aux membres des ressources et des outils essentiels que nous sommes les seuls à proposer.

Nos documents de réflexion, de recherche et d'orientation primés bénéficient de nos perspectives et de nos partenariats nationaux et internationaux, autant d'outils éclairants permettant aux membres de réussir.



Nos indications sur les normes nationales sont l'atout exclusif d'une organisation pancanadienne. En travaillant de près avec les conseils de normalisation nationaux et internationaux, nous élaborons et diffusons tout un éventail d'outils et de ressources.

Ainsi, au cours du dernier exercice, CPA Canada a enrichi le portail de connaissances sur les normes IFRS d'information sur la durabilité, qui propose aux préparateurs diverses indications et ressources sur les nouveautés internationales en la matière.

Dans ce portail qui regroupe les contributions de plus de 120 organisations du monde entier, les ressources de CPA Canada comptent parmi les cinq les plus consultées. Voilà une preuve parlante de notre leadership intellectuel et de la confiance qu'il inspire. Et nous continuerons de fournir aux CPA, aux gouvernements, aux entreprises et aux investisseurs les informations dont ils ont besoin.



CPA Canada s'assure que ses ressources et publications de pointe sont disponibles en français et en anglais, notamment toutes les indications essentielles au travail des membres.

CALIBRE MONDIAL

La reconnaissance et l'influence du titre à l'international illustrent l'importance d'une organisation pancanadienne. En collaboration avec des organisations d'envergure internationale, CPA Canada a réalisé des avancées impressionnantes pour la profession comptable.

Bien que notre pays ne représente que 2 % de l'économie mondiale, CPA Canada est l'une des organisations comptables les plus influentes au monde. Elle est notamment représentée au sein de plusieurs institutions du milieu, comme la Global Accounting Alliance, l'International Federation of Accountants (IFAC) et la Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones.

Au cours du dernier exercice, CPA Canada a continué de s'investir dans des partenariats stratégiques avec des établissements d'enseignement et d'autres organisations comptables, en plus de participer aux démarches d'organisations internationales, dont le Groupe d'action financière, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le B20.

Dans un écosystème financier qui transcende les frontières provinciales et nationales, l'échange de connaissances est essentiel à une démarche concertée et à l'élaboration par CPA Canada, en collaboration avec ses réseaux internationaux, de publications et de formations adaptées à l'évolution des priorités et des besoins des professionnels comptables.

VOIE D'AVENIR POUR LA PROFESSION

L'adaptation passe par des solutions aux défis qui touchent de longue date la collaboration au sein de la profession. Des communications et des démarches multilatérales avec les partenaires des provinces, des territoires et des Bermudes sont essentielles à l'atteinte de notre objectif commun : assurer la pérennité et la pertinence à long terme de la profession de CPA.

Guidé par cette approche dans sa gestion du retrait de 2 des 13 ordres provinciaux, le Conseil étudie de nouvelles voies d'avenir efficaces à la lumière d'une analyse rigoureuse des structures de fonctionnement et de gouvernance actuelles. Nous aspirons à voir la collaboration se poursuivre, certes selon de nouvelles modalités, pour le bien de la profession et de ses membres.

Des communications et des démarches multilatérales avec les partenaires des provinces, des territoires et des Bermudes sont essentielles à l'atteinte de notre objectif commun : assurer la pérennité et la pertinence à long terme de la profession de CPA.



À titre de dirigeants de nos organisations respectives et comme représentants des membres, nous avons la responsabilité d'agir dans l'intérêt public. En l'occurrence, nous sommes convaincus que nous devons faire tout en notre pouvoir pour trouver des solutions mutuellement avantageuses, qui répondent aux préoccupations de toutes les parties, afin que la profession de CPA puisse demeurer unie dans sa mission et tournée vers l'avenir.

VISION COLLECTIVE

Le dévouement et l'expertise des membres, des bénévoles et du personnel sont la pierre d'assise de notre organisation.

Dans des circonstances exceptionnelles, l'équipe de CPA Canada a démontré qu'elle place les membres au cœur des activités de l'organisation, et qu'elle incarne ses valeurs : agir avec intégrité et responsabilité, favoriser l'excellence et travailler dans un esprit de collaboration et de respect. Au nom du Conseil d'administration de CPA Canada, je vous remercie de vos efforts soutenus et de la valeur que vous procurez aux membres.

Nous remercions les membres pour leur participation au dialogue et nous invitons chacune et chacun à continuer. À un moment où CPA Canada s'applique à gérer les conséquences du retrait de deux ordres provinciaux, un constat s'impose : celui de la nécessité absolue d'une organisation nationale qui aide les membres à briller.

J'ai très hâte de bâtir à vos côtés notre organisation de demain et de jeter les bases d'un avenir pour la profession où prospérité et durabilité iront de pair.

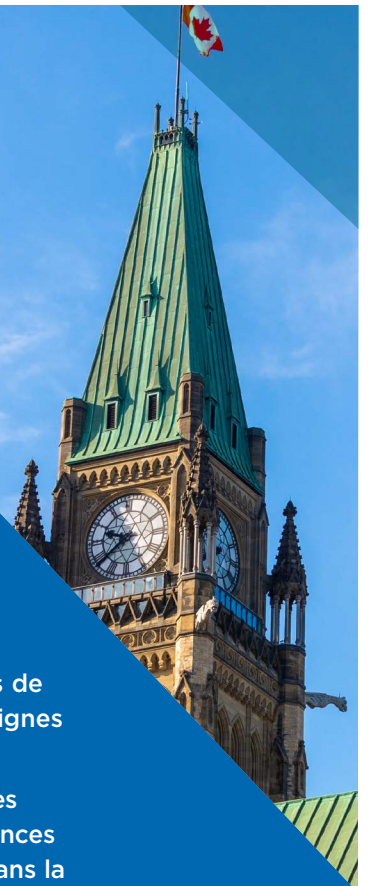
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2023-2024

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Politiques et administration fiscales

CPA Canada plaide auprès d'organismes publics, de parlementaires et d'autres décideurs pour un cadre fiscal simple, équitable, efficient et concurrentiel. Au cours du dernier exercice, ces démarches de CPA Canada et de ses comités ont débouché sur des améliorations importantes du système fiscal canadien. Nous continuons à exhorter le gouvernement à réaliser un examen exhaustif du système fiscal pour adopter une approche fondée sur des principes en matière de politiques et d'administration fiscales, ayant sa raison d'être et incarnant une vision, au-delà des orientations politiques et d'une optique de commodité.

- Un nouveau comité mixte d'administration de l'impôt a été créé, réunissant l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'Association du Barreau canadien, la Fondation canadienne de fiscalité et CPA Canada, tous des acteurs clés du système fiscal canadien. Ce comité permet d'améliorer la communication entre ces organisations et de tenir compte rapidement des préoccupations des fiscalistes.
- CPA Canada, indépendamment et avec le Comité mixte, a transmis au ministère des Finances certaines préoccupations et fait des recommandations concernant les changements du taux d'inclusion des gains en capital annoncés dans le budget de 2024.
- CPA Canada a plaidé avec succès en faveur de modifications de la taxe sur les logements sous-utilisés (introduite dans le budget de 2021) afin d'en atténuer les effets imprévus sur les propriétaires canadiens. Nos communications avec l'ARC et le ministère des Finances ont permis de préciser la définition d'un « propriétaire exclu » et de faire publier des lignes directrices sur l'application des modifications proposées.
- CPA Canada a communiqué à l'ARC et à la ministre du Revenu national les préoccupations des membres quant aux lourdes conséquences des exigences de déclaration prévues sur les simples fiducies et a joué un rôle crucial dans la décision de renoncer aux pénalités, puis d'accorder une exemption pour 2023.



Régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Experte influente du régime de lutte contre le blanchiment d'argent au pays, CPA Canada formule à ce titre des recommandations pour aider le gouvernement fédéral à renforcer les politiques, les pratiques et les règlements dans le domaine.

- CPA Canada, en consultation avec le Comité sur la confiance du public de la profession et les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes, a fourni des recommandations visant à rehausser l'efficacité du régime anti-blanchiment, en réponse au document de consultation du ministère des Finances.
- CPA Canada siège au Comité consultatif sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du ministère des Finances, qui réunit des acteurs des secteurs public et privé, et à trois de ses groupes de travail (législation; lignes directrices, politiques et interprétation; et évaluation des risques).

Rayonnement du titre sur la scène mondiale

CPA Canada représente les détenteurs du titre canadien de CPA lors de la négociation d'accords de réciprocité, lesquels facilitent la reconnaissance des titres de compétences et la mobilité à l'échelle mondiale, en plus de favoriser l'inclusion de comptables étrangers qualifiés dans notre bassin de talents. Au cours de l'exercice 2023-2024, le Chartered Institute of Management Accountants et CPA Canada ont signé un protocole d'entente permettant aux membres de l'une des organisations de devenir membres de l'autre. Ces accords ouvrent des débouchés à l'étranger pour nos membres tout en répondant aux besoins économiques et commerciaux d'ici et d'ailleurs.

Des relations solides avec nos partenaires étrangers facilitent l'échange de connaissances et l'adaptation aux normes et pratiques internationales en vue de préserver l'influence et l'expertise des détenteurs du titre canadien de CPA dans un marché mondial.

- CPA Canada a tenu une table ronde sur le renforcement des capacités à la COP28, à Dubaï, avec l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales, l'Association pour la comptabilité durable et la Capitals Coalition.
- CPA Canada s'est associée à l'ISSB afin de réunir au TMX Market Centre de Toronto investisseurs et comptables de partout au Canada pour une discussion sur l'importance de la qualité de l'information sur la durabilité, à l'appui de décisions judicieuses.
- Après consultation des membres de partout au pays, CPA Canada a commenté le prochain programme de travail de l'ISSB et le projet de norme de certification en matière de durabilité du Conseil des normes d'audit et de certification.
- Après la publication des projets de normes canadiennes d'information sur la durabilité du CCNID, CPA Canada, en partenariat avec l'IFRS Foundation et l'ISSB, a organisé pour la coalition des Champions canadiens des normes internationales d'information sur la durabilité (coalition des Champions canadiens) une série de tables rondes afin de voir comment adopter les normes d'information sur la durabilité au Canada et de cerner les principaux obstacles à leur mise en œuvre.

INDICATIONS

Information financière relative à la nature

Partout sur la planète, on prend de plus en plus conscience des risques associés à la perte de biodiversité ainsi que des implications sociétales et économiques. CPA Canada et l'Institute for Sustainable Finance coordonnent, à titre de coresponsables nationaux du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature (TNFD), un groupe de consultation pancanadien sur la transparence à l'égard des possibilités et risques liés à la nature. Au cours du dernier exercice, ont notamment été préparés une série de webinaires sur le processus d'élaboration des recommandations du TNFD pour aider les leaders en affaires et en comptabilité à comptabiliser le capital naturel.

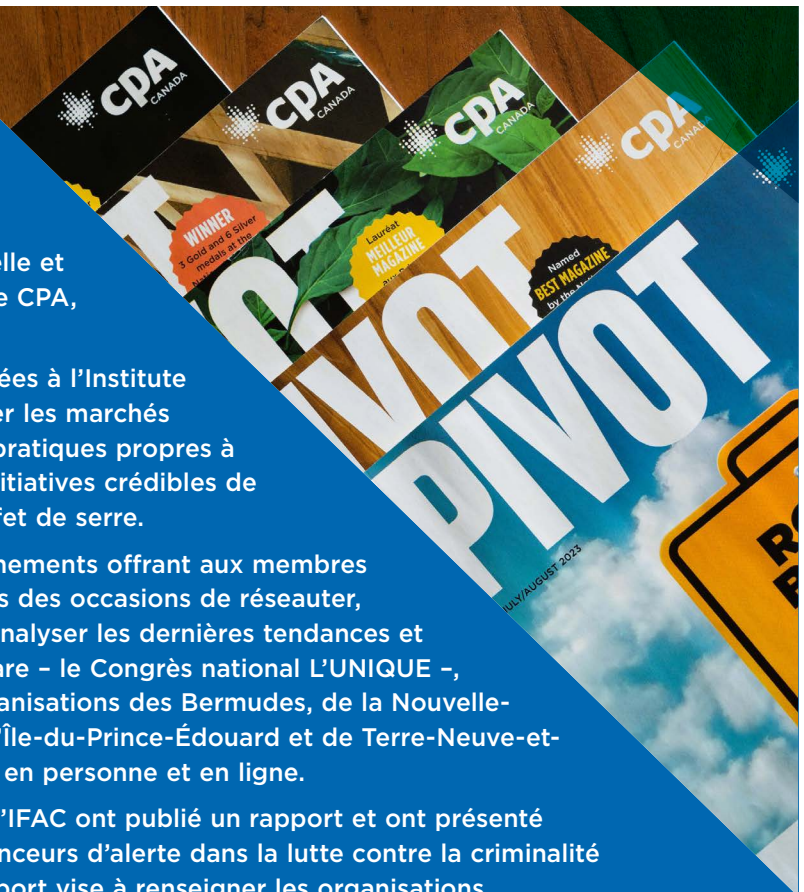
Publications primées

Pivot, magazine de la profession comptable canadienne, propose du contenu hors pair sur des sujets d'actualité qui concernent les CPA. Récipiendaire de la médaille d'or 2023 en journalisme, rédaction et conception de Trade, Association, and Business Publications International, *Pivot* a également reçu 13 mises en candidature aux Prix du magazine canadien : B2B et a remporté deux médailles d'or et deux d'argent.

Ressources pour les membres

Dans un contexte en évolution rapide, CPA Canada continue d'offrir aux membres et à d'autres professionnels de la finance des formations, recherches et ressources de pointe.

- En association avec l'American Institute of Certified Public Accountants, CPA Canada a élaboré une série d'analyses des avancées importantes de l'intelligence artificielle et de son incidence sur la profession de CPA, tous champs d'exercice confondus.
- CPA Canada et l'IFAC se sont associées à l'Institute for Sustainable Finance pour analyser les marchés de crédits de carbone et cerner les pratiques propres à stimuler l'investissement dans des initiatives crédibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- CPA Canada a tenu cinq grands événements offrant aux membres de la profession et à d'autres experts des occasions de réseauter, d'échanger des connaissances et d'analyser les dernières tendances et technologies. Notre rendez-vous phare - le Congrès national L'UNIQUE -, présenté en partenariat avec les organisations des Bermudes, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, a réuni plus de 1 500 CPA en personne et en ligne.
- En décembre 2023, CPA Canada et l'IFAC ont publié un rapport et ont présenté un webinaire sur l'importance des lanceurs d'alerte dans la lutte contre la criminalité économique et la corruption. Le rapport vise à renseigner les organisations professionnelles comptables, les professionnels comptables, les autorités compétentes et les décideurs partout dans le monde sur les questions relatives à l'adoption et à la mise en œuvre de lois sur la protection des lanceurs d'alerte. CPA Canada se trouve depuis longtemps à l'avant-garde de la promotion d'un cadre efficace pour leur protection.



FORMATION

Soutien aux leaders de demain

CPA Canada est au cœur de la formation de la relève en comptabilité et en affaires. Au cours de l'exercice 2023-2024, plus de 25 000 candidats étaient inscrits au Programme de formation professionnelle des CPA, et plus de 11 000 personnes suivaient des cours préparatoires des CPA. Félicitations aux 5 749 candidats qui ont réussi l'Examen final commun, une épreuve rigoureuse de trois jours où ils ont pu démontrer l'ampleur de leurs compétences.

Formation sur la durabilité

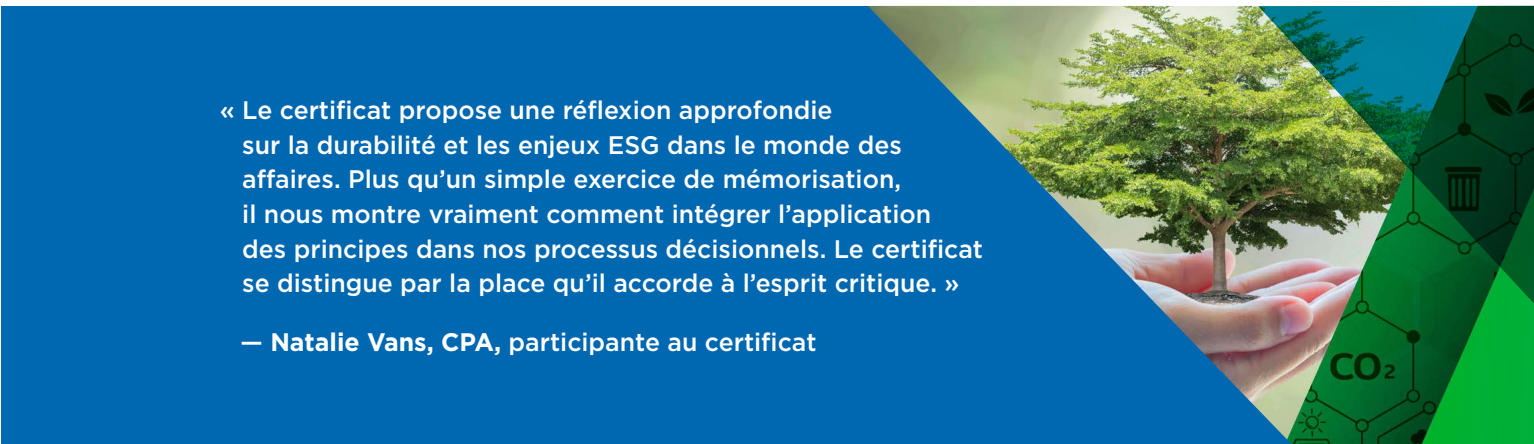
CPA Canada offre maintenant le certificat *Une nouvelle frontière : durabilité et questions ESG pour CPA et professionnels du milieu des affaires*, afin de préparer les membres et d'autres participants aux exigences et obligations grandissantes au chapitre de la durabilité, au-delà du volet financier. Unique par l'étendue et la profondeur de la matière couverte, cette formation pratique axée sur les études de cas a déjà été suivie par plus de 400 personnes.

« Le certificat propose une réflexion approfondie sur la durabilité et les enjeux ESG dans le monde des affaires. Plus qu'un simple exercice de mémorisation, il nous montre vraiment comment intégrer l'application des principes dans nos processus décisionnels. Le certificat se distingue par la place qu'il accorde à l'esprit critique. »

— Natalie Vans, CPA, participante au certificat

Cours adaptés aux besoins des Autochtones

CPA Canada a appuyé le programme Indigenous Learners in Accounting, une initiative de l'Association des agents financiers autochtones de l'Alberta et de l'École de gestion CPA de l'Ouest. En collaboration avec des experts provenant des communautés des Premières Nations, métisses et inuites, six cours ont été élaborés pour adapter le programme d'agrément CPA aux défis et obstacles propres aux apprenants autochtones. En s'investissant dans les programmes de formation destinés aux étudiants autochtones, la profession enrichit son bassin de talents et permet aux communautés d'acquérir les compétences nécessaires à l'autodétermination économique.





COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS DU CANADA

Programme de mentorat pour autochtones

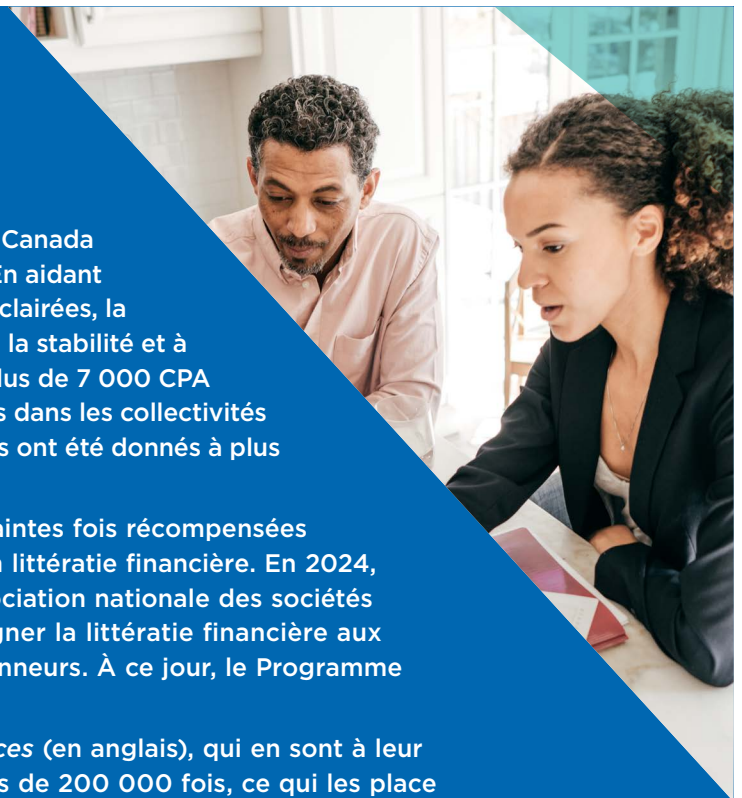
Liens avec les communautés autochtones

Le Programme de mentorat de CPA Canada pour les élèves autochtones du secondaire jumelle les jeunes avec des mentors CPA bénévoles. Neuf écoles ont participé cet hiver à la reprise du programme, dont le lancement complet aura lieu en septembre 2024. CPA Canada peut jouer un rôle déterminant dans la réconciliation avec les peuples autochtones, notamment en agissant face à des injustices de longue date et en favorisant de nouvelles possibilités pour les communautés.

Littératie financière aux quatre coins du pays

Le Programme de littératie financière de CPA Canada offre des ressources objectives et pratiques. En aidant les gens à prendre des décisions financières éclairées, la profession comptable canadienne contribue à la stabilité et à la prospérité économiques au pays. Grâce à plus de 7 000 CPA bénévoles, aux ordres de CPA, aux partenaires dans les collectivités et aux commanditaires, quelque 3 900 ateliers ont été donnés à plus de 116 000 personnes.

- Les ressources du Programme ont été maintes fois récompensées par les prix EIFLE pour leur excellence en littératie financière. En 2024, c'est le jeu *Money Smarts*, créé par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement pour enseigner la littératie financière aux jeunes de 12 à 17 ans, qui a récolté les honneurs. À ce jour, le Programme a 19 prix à son actif.
- Les balados *Tout sur la gestion des finances* (en anglais), qui en sont à leur neuvième saison, ont été téléchargés près de 200 000 fois, ce qui les place dans les cinq premiers balados d'Apple de leur catégorie.



NORMALISATION

Normes au service de l'intérêt public

Fermement engagée à l'égard de l'excellence de l'information financière et de l'information sur la durabilité, CPA Canada soutient un processus de normalisation indépendant à l'échelle nationale et internationale, ce qui reflète aussi sa priorité stratégique de servir l'intérêt public en favorisant la transparence et l'intégrité.

En mars 2023, le Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (CEIN) a publié son rapport définitif sur les besoins futurs en matière de normalisation au pays. Il y mentionne le besoin de maintenir les avantages liés au cadre actuel, auquel participe CPA Canada, tout en misant sur l'indépendance.



Des centaines de CPA et d'organisations ont pris part au processus qui a mené à la formulation des recommandations. Le CEIN établit que le processus canadien fonctionne bien, mais qu'il est important de toujours chercher à l'améliorer, comme le font bien d'autres normalisateurs internationaux.

Il recommande l'établissement d'une entité juridique distincte qui compterait sur le financement non seulement de CPA Canada, mais aussi d'autres sources. Qui plus est, le CEIN confirme qu'aucun problème d'indépendance n'a été relevé dans le système actuel et souligne l'importance de retenir le personnel et l'expertise technique à CPA Canada. Il mentionne que CPA Canada doit continuer de jouer son rôle à l'égard de la propriété et de la gérance du *Manuel*

de CPA Canada, qui sous-tend les normes d'information et de certification applicables aux entreprises, aux organismes sans but lucratif et aux entités du secteur public.

CPA Canada est fière de soutenir ce travail, qui se traduira par des améliorations importantes au cadre de gouvernance et à la structure de la normalisation. La position du Canada comme chef de file à l'échelle internationale s'en verra ainsi renforcée.

Au cours du dernier exercice, CPA Canada a continué de soutenir le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, qui publiera à l'automne 2024 les premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité, étape importante pour l'harmonisation des pratiques canadiennes avec le référentiel mondial.



Enfin, l'équipe des Services linguistiques de CPA Canada maintient son rôle essentiel dans ce processus en produisant la traduction française officielle des normes nationales et internationales en matière de comptabilité, d'audit et de certification et, désormais, d'information sur la durabilité.

CONTEXTE

Dans un contexte en mouvance, CPA Canada entend fournir des services utiles à la profession comptable canadienne, notamment à ses membres, aux ordres des provinces, des territoires et des Bermudes, ainsi qu'aux parties intéressées.

Ensemble, nous représentons des professionnels hautement qualifiés, qui respectent les normes comptables et déontologiques les plus élevées, et qui appliquent les pratiques exemplaires en usage. Grâce à notre expertise collective, nous faisons progresser les politiques publiques dans l'intérêt de la population ainsi que du développement économique et social du Canada.

Afin d'optimiser l'efficacité future de CPA Canada, les dirigeants et les responsables de la gouvernance tiennent à renforcer les capacités dans les domaines clés. Nous identifions et évaluons avec soin les risques organisationnels changeants, voyons à une gestion prudente des ressources et atténuons les risques financiers auxquels nous sommes exposés. La capacité de réagir correctement et rapidement aux éléments prévus et imprévus est également essentielle à notre succès.

INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS

La profession s'emploie sans relâche à se moderniser et à développer de nouvelles formes de valeur. CPA Canada investit dans des initiatives et des secteurs stratégiques ciblés pour jeter les bases des capacités et ressources essentielles à l'apport d'une plus-value à long terme.

Au cours de l'exercice, des dépenses de 3,5 M\$ ont été engagées pour l'établissement du CCNID et la planification d'initiatives de transformation et d'amélioration technologique. Le solde de clôture, au 31 mars 2024, de l'actif net grevé d'affectations internes à ce titre s'établissait à 8,8 M\$. Le Conseil a autorisé l'affectation de 6,0 M\$ à la réalisation de certaines initiatives définies, comme l'amélioration de l'infrastructure technologique de CPA Canada afin de mieux répondre aux besoins des membres.

CONTEXTE EN MOUVANCE

Le retrait annoncé par CPA Ontario et l'Ordre des CPA du Québec au cours de l'exercice implique pour CPA Canada une profonde transformation du contexte d'activité. Au terme d'une analyse stratégique et financière rigoureuse et en réponse à cette nouvelle réalité prochaine, elle a réduit son effectif d'environ 20 % et revu sa structure, le but étant à la fois d'assurer sa solidité et de maintenir en fonction le personnel des secteurs fondamentaux que sont la normalisation et la formation préagrément. Bien que difficiles, ces changements étaient essentiels à son succès à long terme.

Malgré les défis d'envergure auxquels elle a fait face, CPA Canada demeure une organisation résiliente, animée par sa stratégie de gestion des talents et soucieuse du bien-être de son personnel, notamment par le respect de ses principes fondamentaux – confiance, inclusion, souplesse et avancement.

GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS

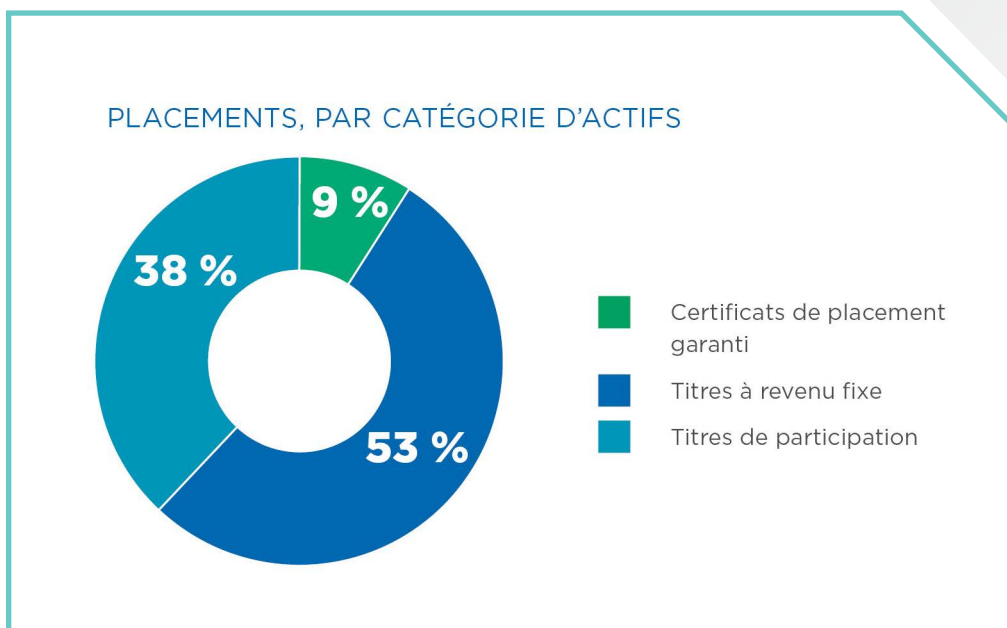
La gestion des risques à CPA Canada suppose la collaboration du Conseil, de la direction et de tous les échelons. L'organisation fait évoluer son programme de gestion des risques, qui s'appuie sur un cadre bien établi et une structure de gouvernance ainsi que sur des mécanismes de surveillance et d'examen fréquents par la direction et le Conseil. Il s'agit entre autres d'évaluer régulièrement l'environnement opérationnel et d'identifier les principaux risques pouvant nuire à la réputation, à la performance et aux objectifs stratégiques de CPA Canada.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Ressources financières et situation de trésorerie

CPA Canada jouit d'une position financière solide grâce à sa situation de trésorerie (42,9 M\$), mais aussi à l'attention qu'elle accorde à la préservation du capital et aux liquidités. Elle détient un portefeuille de 71,8 M\$.

Au 31 mars 2024, la situation de trésorerie de CPA Canada s'établissait à 42,9 M\$, contre 20,2 M\$ à la clôture de l'exercice précédent. Cette hausse de 22,7 M\$ est attribuable principalement aux produits de la vente de placements et aux intérêts touchés à l'échéance. Ainsi, les placements disponibles de l'organisation ont diminué, passant de 89,3 M\$ à 71,8 M\$.



Actif net et fonds affectés

L'actif net au 31 mars 2024 s'élevait à 84,0 M\$, dont 73,1 M\$ d'actif net non affecté; 8,8 M\$ d'actif net grevé d'affectations internes, réservé par le Conseil pour la réalisation d'initiatives stratégiques; et 2,1 M\$ d'actif investi en immobilisations.

L'actif net non affecté est nécessaire à la constitution d'un capital suffisant pour permettre à CPA Canada de faire face à tout risque financier imprévu important et de tirer parti de nouvelles possibilités intéressantes.

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques vérifie, à chaque exercice, au nom du Conseil, si le niveau de l'actif net non affecté est approprié. Conformément à sa politique, CPA Canada garde à ce titre l'équivalent de cinq à neuf mois de dépenses de fonctionnement annuelles, soit de 53,0 M\$ à 88,0 M\$. Au 31 mars 2024, l'actif net non affecté (73,1 M\$) se situait dans cette fourchette.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Pour l'exercice 2023-2024, CPA Canada a conservé une vision axée sur les services en harmonisant son information financière avec ses cinq grandes priorités.

1. Soutenir un système de **normalisation** indépendant, efficace et efficient, et renforcer la position du Canada en tant que leader mondial du domaine.
2. Concevoir et donner une **formation préagrément** axée sur l'apprenant afin d'outiller les CPA pour répondre aux besoins de demain.
3. Élargir le réseau mondial de la profession canadienne pour rehausser son leadership en ce qui concerne les **enjeux nationaux et internationaux**.
4. Donner à la population canadienne les moyens de développer sa **littératie financière** et d'assurer son bien-être financier.
5. Offrir aux membres **leadership intellectuel et occasions de perfectionnement** pour renforcer leurs capacités et les soutenir dans les domaines fondamentaux et émergents, et contribuer ainsi à l'avenir de la profession.

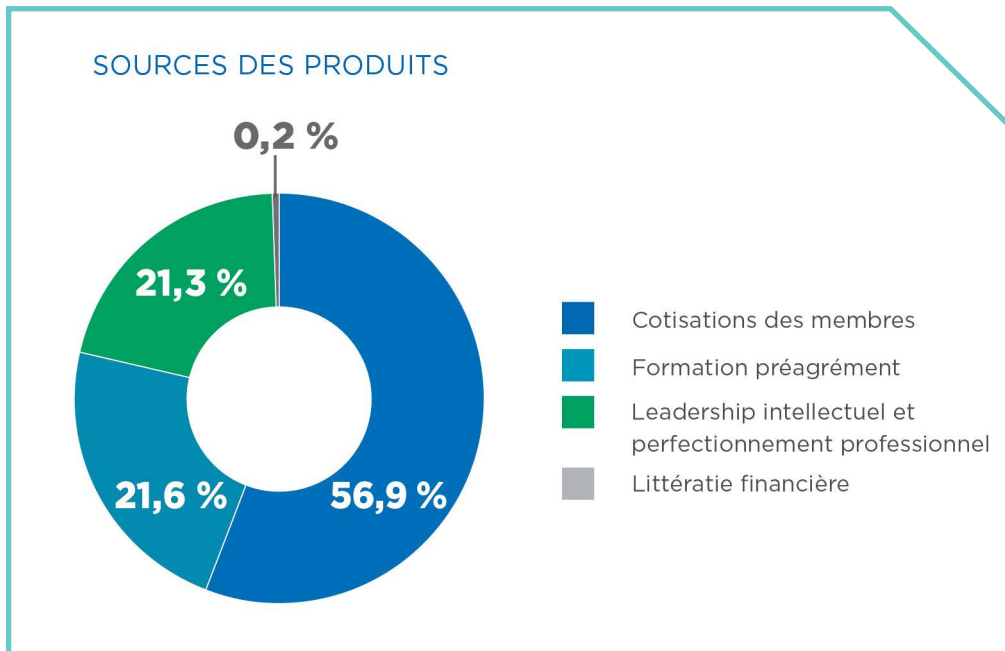
L'accent est donc mis sur la prestation de services aux parties intéressées, et la transparence et l'efficacité de l'information financière s'en voient améliorées. Ainsi, le Conseil des chefs de la direction forme une catégorie à part, reflet de son importance dans la gouvernance de la profession. La répartition des frais d'habilitation est harmonisée avec les programmes axés sur le public : une répartition proportionnelle aux salaires fournit alors un meilleur éclairage.

Pour l'exercice 2023-2024, un excédent de 0,2 M\$ des charges sur les produits a été enregistré, lequel tient, d'une part, à l'excédent de fonctionnement (6,5 M\$), et, d'autre part, au total des coûts de restructuration et des coûts associés au contexte de gouvernance (10,6 M\$), aux revenus de placement (7,4 M\$) et aux dépenses supplémentaires en initiatives stratégiques (3,5 M\$).

Produits

Le total des produits de toutes provenances, soit 129,3 M\$ contre 130,2 M\$ à l'exercice précédent, a diminué de 0,9 M\$ (0,7 %), principalement en raison de la réduction des produits tirés des programmes de formation, attribuable à la baisse du nombre de candidats et compensée en partie par l'augmentation des cotisations des membres.

Les revenus de placement (7,4 M\$) ont connu par rapport à l'exercice précédent une hausse de 6,6 M\$ sous l'effet de conditions de marché favorables.



Charges

Le total des charges (sauf celles associées aux initiatives stratégiques, à la restructuration et au contexte de gouvernance), soit 122,8 M\$, a diminué de 5,9 M\$ (4,6 %) par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de mesures de gestion des coûts, dont une baisse des coûts liés au personnel et des dépenses pour les programmes de formation vu le plus faible bassin de candidats.

Le total des coûts associés à la restructuration et au contexte de gouvernance s'est établi à 10,6 M\$, une hausse de 5,8 M\$ (122,3 %) par rapport à l'exercice précédent.

Les charges engagées pour des initiatives stratégiques, soit 3,5 M\$, ont diminué de 5,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'achèvement de l'initiative de cybersécurité de CPA Canada, et compte tenu d'une contribution ponctuelle, au cours de l'exercice précédent, à la coalition des Champions canadiens pour l'établissement de l'ISSB au Canada.

Le total des charges pour l'exercice se chiffre à 136,9 M\$.

États financiers

Le 31 mars 2024

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel incombe à la direction de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration.

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités générales incombant à la direction dans le cadre des activités permanentes de CPA Canada, dont la responsabilité de veiller au respect du code d'éthique de CPA Canada par tous les membres du personnel. La direction maintient un système de contrôles comptables internes destinés à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière fiable. Cette information comprend également des données fondées sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers annuels et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques rencontre périodiquement la direction de CPA Canada et les auditeurs externes, rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration et passe en revue tout le contenu du rapport annuel.

Les états financiers ci-joints ont été audités par les auditeurs dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle des membres. Les auditeurs peuvent rencontrer le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, sans que la direction soit présente, pour discuter des résultats de leurs travaux.



Pamela Steer, FCPA, FCA, CFA
Présidente et chef de la direction

Aux membres de Comptables professionnels agréés du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CPA Canada au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de CPA Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CPA Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CPA Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CPA Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CPA Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CPA Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CPA Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP LLP

Mississauga (Ontario)

Comptables professionnels agréés

25 juin 2024

Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

Au 31 mars

| | 2024 (en milliers de dollars) | 2023 (en milliers de dollars) |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 4] | 42 885 \$ | 20 150 \$ |
| Créances [note 5] | 7 099 | 12 760 |
| Placements [note 6] | 4 701 | 7 165 |
| Stocks [note 7] | 75 | 106 |
| Charges payées d'avance | 2 414 | 2 295 |
| | 57 174 | 42 476 |
| Placements [note 6] | 67 094 | 82 118 |
| Immobilisations [note 8] | 2 942 | 4 098 |
| | 70 036 | 86 216 |
| | 127 210 \$ | 128 692 \$ |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Fournisseurs et charges à payer [notes 9 et 14] | 17 265 \$ | 18 828 \$ |
| Produits reportés | 13 651 | 12 030 |
| | 30 916 | 30 858 |
| Avantages sociaux futurs [note 10] | 11 328 | 12 409 |
| Avantages locatifs incitatifs reportés [note 11] | 967 | 1 392 |
| | 12 295 | 13 801 |
| | 43 211 | 44 659 |
| ACTIF NET | | |
| Investi en immobilisations | 2 043 | 2 784 |
| Grevé d'affectations internes – Initiatives stratégiques [note 12] | 8 809 | 12 325 |
| Non affecté | 73 147 | 68 924 |
| | 83 999 | 84 033 |
| | 127 210 \$ | 128 692 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,



Beth Wilson, FCPA, FCA
Administratrice



Karen Gosse, CPA, CA
Administratrice

État des résultats*Exercice clos le 31 mars*

| | 2024 (en milliers de dollars) | 2023 (en milliers de dollars) |
|---|--|-------------------------------------|
| PRODUITS | | |
| Cotisations des membres [note 17] | 73 609 \$ | 72 834 \$ |
| Formation préagrément [note 14] | 27 981 | 29 729 |
| Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel | 27 554 | 27 233 |
| Littérature financière | 203 | 437 |
| | 129 347 | 130 233 |
| CHARGES [note 15] | | |
| Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel | 42 011 | 46 081 |
| Formation préagrément [note 14] | 37 285 | 39 106 |
| Normalisation | 26 485 | 23 959 |
| Enjeux nationaux et internationaux | 7 118 | 7 523 |
| Leadership et gouvernance | 3 875 | 4 451 |
| Littérature financière | 3 583 | 3 258 |
| Cotisations des membres (frais de carte de crédit) | 1 453 | 1 498 |
| Conseil des chefs de la direction | 996 | 2 846 |
| | 122 806 | 128 722 |
| Excédent des produits sur les charges avant autres éléments | 6 541 | 1 511 |
| Autres éléments | | |
| Restructuration | (8 580) | (4 764) |
| Coûts de la réponse en matière de gouvernance [note 17] | (2 010) | — |
| Revenus de placement [note 13] | 7 376 | 770 |
| Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) avant initiatives stratégiques | 3 327 | (2 483) |
| Initiatives stratégiques [note 12] | (3 516) | (8 768) |
| EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS | (189) \$ | (11 251) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

| | Investi en immobi- lisations | Grevé d'affecta- tions internes – Initiatives straté- giques [note 12] | Non affecté | 2024 (en milliers de dollars) | Investi en immobi- lisations | Grevé d'affecta- tions internes – Initiatives straté- giques [note 12] | Non affecté | 2023 (en milliers de dollars) |
|---|------------------------------------|---|----------------|-------------------------------------|------------------------------------|---|----------------|-------------------------------------|
| Solde d'ouverture | 2 784 \$ | 12 325 \$ | 68 924 \$ | 84 033 \$ | 3 442 \$ | 21 093 \$ | 68 572 \$ | 93 107 \$ |
| Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) | — | (3 516) | 3 327 | (189) | — | (8 768) | (2 483) | (11 251) |
| Amortissement des immobilisations | (1 699) | — | 1 699 | — | (1 435) | — | 1 435 | — |
| Amortissement des incitatifs pour améliorations locatives reportés | 415 | — | (415) | — | 277 | — | (277) | — |
| Acquisition d'immobilisations | 548 | — | (548) | — | 502 | — | (502) | — |
| Vente d'immobilisations | (5) | — | 5 | — | (2) | — | 2 | — |
| Crédit au titre des prestations définies – réévaluations et autres éléments | — | — | 155 | 155 | — | — | 2 177 | 2 177 |
| Solde de clôture | 2 043 \$ | 8 809 \$ | 73 147 \$ | 83 999 \$ | 2 784 \$ | 12 325 \$ | 68 924 \$ | 84 033 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

| | 2024 (en milliers de dollars) | 2023 (en milliers de dollars) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des charges sur les produits | (189) \$ | (11 251) \$ |
| Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement : | | |
| Amortissement des immobilisations | 1 699 | 1 435 |
| Perte sur vente d'immobilisations | 5 | 2 |
| Intérêts inscrits à l'actif sur placements | (279) | (511) |
| Intérêts reçus sur placements inscrits à l'actif dans les exercices précédents | 505 | 282 |
| Distributions des fonds de placement indiciaires réinvesties | (2 520) | (4 208) |
| Gain réalisé sur vente de placements | 419 | 160 |
| Diminution latente de la juste valeur des fonds de placement indiciaires | (2 420) | 5 025 |
| Cotisations requises au titre des avantages sociaux futurs | (1 625) | (1 585) |
| Charge au titre des avantages sociaux futurs | 699 | 725 |
| Amortissement des avantages locatifs incitatifs reportés | (425) | (289) |
| | (4 131) | (10 215) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | | |
| Créances | 5 661 | (5 984) |
| Stocks | 31 | 158 |
| Charges payées d'avance | (119) | (822) |
| Fournisseurs et charges à payer | (1 563) | (597) |
| Produits reportés | 1 621 | (229) |
| | 1 500 | (17 689) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de placements temporaires | - | (5 293) |
| Acquisition de placements | (2 572) | (3 844) |
| Produit de la vente de placements temporaires | 5 293 | - |
| Produit de la vente de placements | 19 062 | 9 881 |
| Acquisition d'immobilisations | (548) | (502) |
| | 21 235 | 242 |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 22 735 | (17 447) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 20 150 | 37 597 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 42 885 \$ | 20 150 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

1. Nature et description de l'organisation

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) a été constituée en organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 1^{er} janvier 2013. CPA Canada n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

CPA Canada aide les ordres de comptables professionnels agréés (CPA) des provinces, des territoires et des Bermudes (les Ordres) à élaborer et à promouvoir des normes appropriées et uniformes d'admission à la profession de comptable professionnel agréé et à maintenir des normes de déontologie appropriées pour tous les comptables professionnels agréés. Les relations entre CPA Canada et les Ordres sont principalement établies au moyen de différents accords, soit *l'Accord de collaboration*, l'Entente en matière de formation et divers protocoles d'entente avec les Ordres. *L'Accord de collaboration* énonce les ententes entre les parties concernant la gestion uniforme, cohérente et coordonnée, à l'échelle du Canada et aux Bermudes, des éléments fondamentaux de la profession qui sont communs à toutes les parties à l'accord de façon à assurer la force et le succès de la profession de CPA. *L'Accord de collaboration* et les protocoles d'entente comprennent des dispositions sur la perception des cotisations des membres par les Ordres et la remise de ces cotisations à CPA Canada. L'Entente en matière de formation comporte des dispositions sur le financement du programme de formation préagrément par les Ordres à l'échelle du Canada (formation et admission).

En juin 2023, la nature de la relation entre CPA Canada, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre des CPA du Québec) et Comptables professionnels agréés de l'Ontario (CPA Ontario) a changé lorsque CPA Canada a reçu de l'Ordre des CPA du Québec et de CPA Ontario un avis l'informant de leur intention de se retirer à titre d'organisations membres de CPA Canada et de parties à *l'Accord de collaboration*, à compter du 20 décembre 2024. Toutes les parties continueront de rechercher des façons de travailler ensemble au service de la profession de CPA. À cet égard, CPA Canada, CPA Ontario et l'Ordre des CPA du Québec ont signé en novembre 2023 une liste de conditions en vue d'un contrat de licence en matière de formation (le retrait de *l'Accord de collaboration* entraînant également le retrait de l'Entente en matière de formation).

CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires, publie des indications ainsi que des documents destinés à la profession comptable, élabore des programmes de formation préagrément ainsi que de perfectionnement professionnel, représente la profession de CPA sur les scènes nationale et internationale, et promeut la littératie financière.

CPA Canada mobilise des fonds, des effectifs et diverses ressources complémentaires pour soutenir une activité de normalisation indépendante. Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC) et le Comité d'établissement du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) sont des instances indépendantes composées de bénévoles qui ont été créées afin de servir l'intérêt public en supervisant les activités de normalisation au Canada.

Le CSNC supervise les activités d'instances indépendantes canadiennes, à savoir le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui établissent des normes comptables à l'intention des entités canadiennes.

Le CSNAC supervise les activités du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC), une instance indépendante canadienne, qui établit des normes en matière de certification et de services connexes au Canada.

Depuis la création du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), le Comité d'établissement du CCNID assure temporairement la supervision de celui-ci. Le CCNID formule des commentaires sur le référentiel mondial d'information sur la durabilité élaboré par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB).

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables****a) Référentiel comptable**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes.

b) Estimations de la direction

La préparation des présents états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées continuellement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice de révision des estimations et dans tout exercice ultérieur touché par la révision en question.

La direction estime que les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies constituent des estimations importantes.

i) Frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation

En vertu de l'Entente en matière de formation, les frais partagés sont fondés sur une partie des coûts présentés aux postes Technologies et sécurité de l'information, Loyer et fonctionnement, Amortissement et Assurance, attribués proportionnellement au secteur de la formation préagrément en fonction des salaires.

ii) Services de traduction

Le montant indiqué au poste Services linguistiques représente le coût total de ces services, dont les honoraires estimatifs sont partiellement facturés aux clients internes et externes à titre de services de traduction en fonction de leur utilisation directe.

iii) Frais d'habilitation et d'administration de l'organisation

Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation correspondent aux coûts des activités de soutien, à l'exclusion des frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation et des frais de traduction. Les frais d'habilitation et d'administration sont répartis proportionnellement entre les secteurs fonctionnels en fonction des salaires.

c) Comptabilisation des produits**i) Cotisations des membres**

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations des membres reçues antérieurement à l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées dans les produits reportés.

ii) Formation préagrément

Les produits d'exploitation provenant des programmes de formation préagrément sont comptabilisés au moment de l'inscription du candidat à un module d'un programme de formation préagrément. Les droits d'examen sont comptabilisés dans les produits lors de la tenue des examens. La somme reçue préalablement à la tenue d'un examen est comptabilisée dans les produits reportés.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****c) Comptabilisation des produits (suite)****iii) Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel**

Le leadership intellectuel comprend des publications à l'appui des activités de normalisation, de recherche, de mise en œuvre, d'interprétation et de réflexion sur l'avenir de la profession. Le perfectionnement professionnel comprend des cours, des colloques et congrès, des publications, des webinaires, le magazine *Pivot*, des programmes d'avantages économiques et un service d'assistance.

Les produits sont comptabilisés au moment de l'expédition du produit, au moment de la présentation des programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnels, au moment de la prestation du service, au prorata sur la durée de l'abonnement, selon la nature du produit ou du service, ou au moment de la tenue des examens d'accréditation spécialisée. La somme reçue préalablement à l'expédition, à la présentation d'un programme, à la prestation d'un service, à la période d'abonnement ou à la tenue de l'examen est comptabilisée dans les produits reportés.

Les produits provenant des abonnements au magazine sont comptabilisés sur la durée de l'abonnement. Les produits publicitaires sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les annonces sont publiées. La somme reçue préalablement à la durée de l'abonnement ou à la parution de la publicité est comptabilisée dans les produits reportés.

iv) Littératie financière

Les produits sont comptabilisés au moment de l'expédition du produit, au moment de la présentation des programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnels ou au moment de la prestation du service. Les sommes reçues préalablement à l'expédition d'un produit, à la présentation d'un programme ou à la prestation d'un service sont comptabilisées dans les produits reportés.

v) Revenus de placement

Les revenus de placement sont constitués des intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des intérêts sur les placements temporaires, des intérêts sur les placements, des distributions des fonds de placement indiciaires, des gains et pertes réalisés sur la vente de placements ainsi que de l'accroissement et de la diminution latents de la juste valeur des fonds de placement indiciaires. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts gagnés sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements en cause, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de la trésorerie et des placements qui peuvent être facilement transformés en trésorerie ou dont la date d'échéance est d'au plus 90 jours à partir de la date d'acquisition, et qui ne sont pas exposés à des risques importants de variation de valeur.

e) Créances

Les créances sont évaluées au coût après amortissement et sont présentées après déduction de la provision pour créances douteuses.

f) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de certificats de placement garanti dont les échéances vont de 91 jours à 12 mois à partir de la date d'acquisition.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****g) Placements**

Les placements sont constitués de certificats de placement garanti et de placements à revenu fixe dont les échéances sont supérieures à 12 mois à partir de la date d'acquisition, ainsi que de placements dans des fonds de placement indiciaires. Les certificats de placement garanti et les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés dans l'actif à court terme.

h) Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de CPA Canada dépend des services que lui fournissent bénévolement de nombreuses personnes qui sont des experts et des chefs de file sectoriels dans des domaines spécialisés. Comme ces services ne sont normalement pas achetés par CPA Canada et en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, les dons reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, et il est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

j) Instruments financiers**Évaluation des actifs et passifs financiers**

CPA Canada évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

CPA Canada évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds de placement indiciaires cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les justes valeurs des placements dans des fonds de placement indiciaires sont déterminées par référence aux plus récentes valeurs liquidatives de clôture pour chaque fonds de placement indiciaire.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la cession de placements à revenu fixe sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements liés aux fonds de placement indiciaires sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les placements temporaires et les placements dans des certificats de placement garanti ainsi que les placements à revenu fixe.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****j) Instruments financiers (suite)**

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs et les charges à payer.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements dans des fonds de placement indiciels.

Dépréciation

À la fin de chaque exercice, CPA Canada détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de CPA Canada, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, CPA Canada détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque CPA Canada identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif financier pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture.

La réduction de valeur d'un actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

k) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères permettant de les comptabiliser à titre d'immobilisations, sauf pour les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne au cours de la phase de développement, qui sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Une immobilisation doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****k) Immobilisations (suite)**

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

Les immobilisations, qui comprennent le mobilier et le matériel, les améliorations locatives et les logiciels d'application acquis séparément, sont évaluées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à partir du début de l'utilisation des biens, à des taux établis de sorte que le coût des immobilisations soit amorti sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Mobilier et matériel | De 3 à 10 ans |
| Améliorations locatives | Durée restante des baux concernés |
| Logiciels d'application | De 3 à 5 ans |

l) Avantages sociaux futurs**Régimes à prestations définies**

- i) Un passif au titre des prestations définies est comptabilisé dans l'état de la situation financière dans la mesure où les obligations au titre des prestations définies d'un régime excèdent la juste valeur de l'actif de ce régime.

Les composantes du coût total des régimes à prestations définies, compte non tenu des réévaluations et autres éléments, sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.

Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés dans l'exercice où ils ont lieu, directement dans l'état de l'évolution de l'actif net.

- ii) Les obligations au titre des prestations définies sont établies par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, suivant les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de la retraite, l'espérance de vie, les taux d'actualisation permettant de prendre en compte la valeur temporelle de l'argent, l'évolution future des niveaux de salaires et de prestations, ainsi que d'autres hypothèses actuarielles.
- iii) Les obligations au titre des prestations définies sont évaluées sur la base de rapports d'évaluation actuarielle préparés annuellement à des fins comptables selon des hypothèses actuarielles, y compris quant au taux d'actualisation, qui sont mises à jour chaque année.
- iv) Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur.
- v) Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars.
- vi) Les composantes du coût total d'un régime à prestations définies pour l'exercice comprennent :
- le coût des services rendus au cours de l'exercice;
 - le coût financier;
 - les réévaluations et autres éléments.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***2. Principales méthodes comptables (suite)****l) Avantages sociaux futurs (suite)**

Le coût des services rendus au cours de l'exercice correspond à la valeur actuarielle des prestations accordées en échange des services rendus par les salariés au cours de l'exercice, réduite pour tenir compte des cotisations versées par les salariés.

Le coût financier de l'exercice correspond à l'intérêt net sur le passif au titre des prestations définies, que l'on calcule en multipliant le passif au titre des prestations définies au début de l'exercice par le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice. Dans le cas d'un actif au titre des prestations définies, le coût financier est un crédit.

Les réévaluations et autres éléments sont composés de ce qui suit :

- la différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies du régime au début de l'exercice;
- les gains et pertes actuariels;
- l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies;
- les coûts des services passés;
- les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Au cours d'un exercice donné, les gains et pertes actuariels peuvent découler :

- de l'écart entre les obligations réelles au titre des prestations définies à la date de clôture et les obligations prévues au titre des prestations définies à la date de clôture;
- de modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Régimes à cotisations définies

- i) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.
- ii) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies pour l'exercice comprennent :
 - le coût des services rendus au cours de l'exercice;
 - les coûts des services passés;
 - les intérêts débiteurs de l'exercice sur la valeur actualisée estimative des cotisations requises dans les exercices futurs au titre des services rendus par les salariés au cours de l'exercice considéré ou des exercices antérieurs;
 - en déduction, les intérêts créditeurs de l'exercice sur tout excédent non affecté du régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice comprend les cotisations que CPA Canada est tenue de verser au cours de l'exercice en échange des services rendus par les salariés au cours de celui-ci, ainsi que la valeur actualisée estimative des cotisations que CPA Canada est tenue de verser dans les exercices futurs à l'égard des services rendus par les salariés au cours de l'exercice.

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)**m) Avantages locatifs incitatifs reportés**

Les avantages locatifs incitatifs reçus comprennent les réductions de loyer et les avantages rattachés à des améliorations locatives reçus en argent servant à l'acquisition d'immobilisations.

Les avantages incitatifs reçus au titre des baux originaux sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée des baux originaux. Les avantages incitatifs reçus au titre des baux renégociés sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée de l'intervalle entre la date d'échéance du bail original en cause et celle du bail renégocié en cause.

n) Actif net investi en immobilisations

Le montant de l'actif net investi en immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations, déduction faite du solde non amorti des incitatifs pour améliorations locatives reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations.

3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

CPA Canada est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de CPA Canada et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

| Instruments financiers | Risques | | | | |
|--|---------|-----------|------------------|----------------|------------|
| | Crédit | Liquidité | Risque de marché | | |
| | | | Change | Taux d'intérêt | Prix autre |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | X | | | X | |
| Créances | X | | | | |
| Placements temporaires | X | | | X | |
| Placements – certificats de placement garanti | X | | | X | |
| Placements – titres à revenu fixe canadiens | X | | | X | |
| Placements – fonds indiciaires : titres à revenu fixe canadiens | X | | | X | X |
| Placements – fonds indiciaires : titres de capitaux propres canadiens et étrangers | | | X | | X |
| Fournisseurs et charges à payer | | X | | | |

CPA Canada gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence potentielle sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats et de protéger l'actif. Le Conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques et passe en revue annuellement la politique et les procédures de gestion des risques.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

Les variations des taux d'intérêt du marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur des placements. Nos certificats de placement garanti et nos placements à revenu fixe, qui sont généralement détenus jusqu'à leur échéance, sont assortis de taux d'intérêt fixes. Si CPA Canada a besoin de plus de liquidités que prévu, elle devra peut-être liquider des placements avant leur échéance. En l'absence de monétisation avant l'échéance, les flux de trésorerie futurs correspondants resteront inchangés, quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt du marché.

CPA Canada s'est dotée d'une politique de placement qui décrit en détail la qualité des actifs et la proportion des titres de placement à revenu fixe et des titres de capitaux propres dans lesquels elle peut investir.

Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Risque de crédit

CPA Canada est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que CPA Canada puisse subir une perte financière. CPA Canada ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de CPA Canada au risque de crédit au 31 mars se présente comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|-----------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 42 885 \$ | 20 150 \$ |
| Créances | 7 099 | 12 760 |
| Placements temporaires | — | 5 293 |
| Placements – certificats de placement garanti | 6 255 | 7 203 |
| Placements – titres à revenu fixe canadiens | 5 245 | 22 043 |
| Placements – fonds indiciaires : titres à revenu fixe | 33 180 | 29 989 |
| | 94 664 \$ | 97 438 \$ |

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et placements : Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant essentiellement investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote de catégorie investissement d'une agence de notation réputée ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs des titres admissibles en tant que placements, selon la politique de placement de CPA Canada.

Créances : Le risque de crédit lié aux créances est réduit au minimum en raison de la clientèle de CPA Canada, qui est présente dans la totalité des secteurs d'activité au Canada et qui comprend les organisations provinciales et territoriales de CPA. CPA Canada applique un programme d'évaluation de la solvabilité des clients et peut limiter le montant de crédit accordé. Au 31 mars 2024, une provision pour créances douteuses de 31 \$ a été constituée (29 \$ en 2023).

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

Les concentrations de risque de crédit lié aux créances sont limitées en raison de la bonne qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti. Au 31 mars 2024, les créances sur les deux plus gros clients représentaient 51 % du montant total des créances (65 % en 2023).

Les concentrations de risque de crédit lié aux certificats de placement garanti sont atténuées par la qualité du crédit des grandes institutions financières émettrices. Au 31 mars 2024, 69 % du total des certificats de placement garanti était détenu auprès d'une même institution financière (76 % en 2023).

Les concentrations de risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe canadiens sont atténuées par le fait que l'on veille à ce que ces actifs soient investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières et autres parties solvables. Au 31 mars 2024, la plus forte proportion du total des placements à revenu fixe canadiens détenue auprès d'une même entité était de 61 % (37 % en 2023).

Risque de liquidité

Il s'agit du risque que CPA Canada ne puisse pas répondre à ses besoins de trésorerie ou financer ses obligations arrivant à échéance.

CPA Canada couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités d'investissement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. CPA Canada dispose d'une ligne de crédit bancaire à court terme non garantie d'un montant maximum de 950 \$, portant intérêt au taux préférentiel, à laquelle elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. Au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024, la ligne de crédit bancaire n'avait pas été utilisée.

Risque de marché

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de CPA Canada est le dollar canadien. Elle peut conclure des transactions en devises si certains produits et charges sont libellés dans ces devises, ou si elle a recours à des fournisseurs étrangers pour certains achats d'approvisionnement et de services, et l'acquisition de certaines immobilisations.

CPA Canada investit une partie de son portefeuille de placements dans un fonds de placement indiciel qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. CPA Canada atténue son risque de change en investissant dans un fonds de placement indiciel composé de titres de placement libellés dans de nombreuses devises.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***3. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)****Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

En ce qui a trait à ses placements en certificats de placement garanti et à ses placements à revenu fixe, CPA Canada gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci à la fluctuation des taux d'intérêt.

CPA Canada investit une partie de son portefeuille de placements dans un fonds de placement indiciel qui investit dans des titres à revenu fixe canadiens. CPA Canada atténue son risque de taux d'intérêt en investissant dans un fonds de placement indiciel composé de titres ayant diverses échéances.

Risque de prix autre

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que celles-ci soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

La politique de placement de CPA Canada limite les placements dans des fonds indiciels à certains indices. Selon cette politique de placement, les fonds de placement indiciels sont composés à 55 % de titres à revenu fixe et à 45 % de titres de capitaux propres. Le portefeuille de placements dans des fonds indiciels est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements sont atténués du fait de la répartition des placements entre différents pays, secteurs d'activité et émetteurs de tailles diverses.

Modification des expositions au risque

Le profil de risque des instruments financiers de CPA Canada n'a pas subi de changement important par rapport à celui de l'exercice précédent.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Trésorerie ne portant pas intérêt | 2 438 \$ | 1 468 \$ |
| Trésorerie portant intérêt – 5,05 % (4,55 % en 2023) | 40 447 | 18 682 |
| | 42 885 \$ | 20 150 \$ |

5. Créances

| | 2024 | 2023 |
|--------------------|-----------------|------------------|
| Créances | 7 130 \$ | 12 789 \$ |
| Provision générale | (31) | (29) |
| | 7 099 \$ | 12 760 \$ |

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

6. Placements

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT | | |
| Placements temporaires | — \$ | 5 293 \$ |
| Certificats de placement garanti | 6 255 | 7 203 |
| Titres à revenu fixe canadiens | 5 245 | 22 043 |
| | 11 500 | 34 539 |
| ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR | | |
| Fonds de placement indiciels – titres à revenu fixe canadiens | 33 180 | 29 989 |
| – titres de capitaux propres canadiens | 12 098 | 10 978 |
| – titres de capitaux propres étrangers | 15 017 | 13 777 |
| | 60 295 | 54 744 |
| | 71 795 \$ | 89 283 \$ |
| COURT TERME | | |
| Placements temporaires | — \$ | 5 293 \$ |
| Certificats de placement garanti | 4 701 | 1 112 |
| Titres à revenu fixe canadiens | — | 760 |
| | 4 701 | 7 165 |
| LONG TERME | | |
| Certificats de placement garanti | 1 554 | 6 091 |
| Titres à revenu fixe canadiens | 5 245 | 21 283 |
| Fonds de placement indiciels | 60 295 | 54 744 |
| | 67 094 | 82 118 |
| | 71 795 \$ | 89 283 \$ |

Les placements temporaires portent intérêt à un taux d'intérêt effectif de 0 % (taux d'intérêt effectif de 5,00 % en 2023).

Les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,01 % à 4,33 % (en 2023, de 1,01 % à 4,33 %), et leurs échéances se situent entre juillet 2024 et juin 2025 (en 2023, entre mars 2024 et juin 2025).

Les placements à revenu fixe canadiens portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,36 % à 3,26 % (en 2023, de 1,11 % à 3,26 %), et leurs échéances se situent entre mai 2025 et mars 2031 (en 2023, entre mars 2024 et mars 2031).

Les placements à revenu fixe canadiens compris dans les fonds de placement indiciels portent intérêt à des taux effectifs allant de 3,27 % à 7,63 % (en 2023, de 2,86 % à 7,72 %), et leurs échéances se situent entre avril 2025 et novembre 2065 (en 2023, entre juin 2023 et novembre 2065).

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

7. Stocks

Les stocks comprennent des livres et des publications offerts en vente. Le montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice s'établit à 199 \$ (212 \$ en 2023).

8. Immobilisations

| | 2024 | | | 2023 | | |
|-------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Mobilier et matériel | 10 893 \$ | 9 181 \$ | 1 712 \$ | 11 926 \$ | 9 933 \$ | 1 993 \$ |
| Améliorations locatives | 8 144 | 6 914 | 1 230 | 8 125 | 6 020 | 2 105 |
| Logiciels d'application | 3 226 | 3 226 | — | 3 226 | 3 226 | — |
| | 22 263 \$ | 19 321 \$ | 2 942 \$ | 23 277 \$ | 19 179 \$ | 4 098 \$ |

Au cours de l'exercice considéré, des immobilisations d'une valeur comptable nette de 5 \$ (coût de 1 562 \$ et amortissement cumulé de 1 557 \$) ont été vendues pour un produit nul (en 2023, la vente d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 2 \$ (coût de 891 \$ et amortissement cumulé de 889 \$) a occasionné un produit nul).

9. Fournisseurs et charges à payer

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------|-----------|
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 17 265 \$ | 18 828 \$ |
| | 17 265 \$ | 18 828 \$ |

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État totalisant 295 \$ (17 \$ en 2023).

10. Avantages sociaux futurs

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière : | | |
| Régimes de retraite (actif) | (498) \$ | 906 \$ |
| Régimes d'avantages complémentaires de retraite | 11 470 | 11 109 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 356 | 394 |
| | 11 328 \$ | 12 409 \$ |
| Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats : | | |
| Régimes de retraite | 46 \$ | 28 \$ |
| Régimes d'avantages complémentaires de retraite | 567 | 638 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 86 | 59 |
| | 699 \$ | 725 \$ |

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***10. Avantages sociaux futurs (suite)**

| | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|------------|
| Crédit au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de l'évolution de l'actif net : | | |
| Régimes de retraite | (857) \$ | 816 \$ |
| Régimes d'avantages complémentaires de retraite | 826 | (2 863) |
| Avantages postérieurs à l'emploi | (124) | (130) |
| | (155) \$ | (2 177) \$ |
| Total des paiements en trésorerie au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite : | | |
| Cotisations minimales requises à verser au régime de retraite par capitalisation en vertu des règlements applicables actuels | — \$ | 13 \$ |
| Montant des prestations versées directement aux prestataires du régime de retraite supplémentaire sans capitalisation | 593 | 604 |
| Cotisations visant à capitaliser les coûts de l'exercice au titre des avantages complémentaires de retraite | 1 032 | 968 |
| | 1 625 \$ | 1 585 \$ |

a) Régimes de retraite

CPA Canada offre un régime de retraite agréé comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies, ainsi qu'un régime de retraite supplémentaire non agréé sans capitalisation.

Depuis une modification apportée au régime agréé le 1^{er} juillet 2010, l'option non contributive du régime n'était plus offerte aux nouveaux participants au volet à prestations définies qui adhéraient au régime après cette date. Depuis le 1^{er} mai 2012, le volet à prestations définies du régime de retraite agréé et le régime de retraite supplémentaire ne sont plus offerts aux nouveaux salariés. Les participants au volet à prestations définies du régime de retraite agréé ont continué d'accumuler des années de service jusqu'au 31 octobre 2013. Le 1^{er} novembre 2013, un volet à cotisations définies du régime de retraite agréé a été instauré pour les nouveaux participants et pour les participants existants au volet à prestations définies dont la somme de l'âge et des années de service était inférieure à 55 ans au 1^{er} novembre 2013. CPA Canada a offert aux participants dont la somme de l'âge et des années de service était au moins égale à 55 ans au 1^{er} novembre 2013 la possibilité de continuer de cotiser au volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016, ou de transférer leur participation au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé le 1^{er} novembre 2013. Toutes les années de service futures des participants au régime accumulées à partir du 1^{er} novembre 2013 le sont dans le volet à cotisations définies du régime de retraite agréé, à l'exception des participants au régime qui ont choisi de continuer à constituer leurs prestations dans le volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016, date après laquelle leurs années de service futures seront aussi accumulées dans le volet à cotisations définies du régime de retraite agréé.

CPA Canada assure la capitalisation du régime de retraite agréé qui est requise par la législation applicable et déterminée par l'actuaire du régime aux fins de la capitalisation. L'excédent des prestations sur les prestations maximales autorisées en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu est financé au moyen du régime de retraite supplémentaire pour les salariés qui y étaient admissibles avant le 1^{er} novembre 2013. Les cotisations sont versées au régime de retraite supplémentaire à mesure que les prestations sont versées.

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

10. Avantages sociaux futurs (suite)**a) Régimes de retraite (suite)**

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2024.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021 et indiquait des cotisations annuelles minimales au titre des paiements d'amortissement calculés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation de 0 \$ en 2022, en 2023 et en 2024. La prochaine évaluation actuarielle obligatoire des régimes de retraite aux fins de la capitalisation aura lieu le 31 décembre 2024.

| | 2024 | | | 2023 | | |
|---|--------------|-----------------------|-----------|--------------|-----------------------|-----------|
| | Régime agréé | Régime supplémentaire | Total | Régime agréé | Régime supplémentaire | Total |
| i) Situation de capitalisation des régimes | | | | | | |
| Actif du régime, à la juste valeur | 17 394 \$ | — \$ | 17 394 \$ | 56 415 \$ | — \$ | 56 415 \$ |
| Obligations au titre des prestations définies | (10 169) | (6 727) | (16 896) | (50 448) | (6 873) | (57 321) |
| Excédent (passif) au titre des prestations définies | 7 225 \$ | (6 727) \$ | 498 \$ | 5 967 \$ | (6 873) \$ | (906) \$ |
| ii) Actif du régime, à la juste valeur | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 56 415 \$ | — \$ | 56 415 \$ | 63 119 \$ | — \$ | 63 119 \$ |
| Rendement réel de l'actif du régime | 5 139 | — | 5 139 | (3 052) | — | (3 052) |
| Cotisations patronales | — | 593 | 593 | 13 | 604 | 617 |
| Cotisations salariales | — | — | — | — | — | — |
| Prestations versées | (3 898) | (593) | (4 491) | (3 665) | (604) | (4 269) |
| Règlements payés | (40 262) | — | (40 262) | — | — | — |
| Solde de clôture | 17 394 \$ | — \$ | 17 394 \$ | 56 415 \$ | — \$ | 56 415 \$ |
| Composition de l'actif du régime : | | | | | | |
| Titres de capitaux propres | 60,0 % | — | 60,0 % | 60,0 % | — | 60,0 % |
| Titres de créance | 40,0 % | — | 40,0 % | 40,0 % | — | 40,0 % |
| | 100,0 % | — | 100,0 % | 100,0 % | — | 100,0 % |

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

10. Avantages sociaux futurs (suite)**a) Régimes de retraite (suite)**

| | 2024 | | | 2023 | | |
|---|--------------|-----------------------|-------------|--------------|-----------------------|-------------|
| | Régime agréé | Régime supplémentaire | Total | Régime agréé | Régime supplémentaire | Total |
| iii) Obligations au titre des prestations définies | | | | | | |
| Solde d'ouverture | (50 448) \$ | (6 873) \$ | (57 321) \$ | (55 896) \$ | (7 902) \$ | (63 798) \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | — | — | — | — | — | — |
| Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies | (2 548) | (347) | (2 895) | (2 375) | (336) | (2 711) |
| Cotisations salariales | — | — | — | — | — | — |
| Prestations versées | 3 898 | 593 | 4 491 | 3 665 | 604 | 4 269 |
| Règlements payés | 40 262 | — | 40 262 | — | — | — |
| Gain actuariel (perte actuarielle) | (1 333) | (100) | (1 433) | 4 158 | 761 | 4 919 |
| Solde de clôture | (10 169) \$ | (6 727) \$ | (16 896) \$ | (50 448) \$ | (6 873) \$ | (57 321) \$ |
| iv) Composantes du coût des prestations définies | | | | | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ |
| Coût financier | (301) | 347 | 46 | (308) | 336 | 28 |
| Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats | (301) | 347 | 46 | (308) | 336 | 28 |
| Réévaluations et autres éléments : | | | | | | |
| • différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé aux fins de la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice | (2 290) | — | (2 290) | 5 735 | — | 5 735 |
| • perte actuarielle (gain actuariel) | 1 333 | 100 | 1 433 | (4 158) | (761) | (4 919) |
| Coût des prestations définies (crédit) comptabilisé dans l'état de l'évolution de l'actif net | (957) | 100 | (857) | 1 577 | (761) | 816 |
| Coût des prestations définies (crédit) | (1 258) \$ | 447 \$ | (811) \$ | 1 269 \$ | (425) \$ | 844 \$ |

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

10. Avantages sociaux futurs (suite)**a) Régimes de retraite (suite)**

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 sont les suivantes :

| | 2024 | | 2023 | |
|---------------------------------------|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Obligations au titre des prestations définies | Coûts des prestations définies | Obligations au titre des prestations définies | Coûts des prestations définies |
| Taux d'actualisation | 4,85 % | 5,05 % | 5,05 % | 4,25 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |

vi) Volet à cotisations définies

CPA Canada verse un montant équivalent aux cotisations des salariés au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé. La cotisation de l'organisation est fondée sur le salaire du participant, son niveau de cotisation, son âge et ses années de service. Les cotisations versées au cours de l'exercice 2024 ont été de 3 181 \$ (3 018 \$ en 2023).

b) Régimes d'avantages complémentaires de retraite

CPA Canada offre aux retraités des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies comportant une assurance maladie, une assurance dentaire et une modique assurance vie. Les prestations sont servies par l'entremise d'un contrat d'assurance collective, pour lequel CPA Canada verse des primes annuelles à un assureur.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2024.

| | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| i) Situation de capitalisation des régimes | | |
| Actif du régime, à la juste valeur | — \$ | — \$ |
| Obligations au titre des prestations définies | (11 470) | (11 109) |
| Passif au titre des prestations définies | (11 470) \$ | (11 109) \$ |
| ii) Actif du régime, à la juste valeur | | |
| Solde d'ouverture | — \$ | — \$ |
| Cotisations patronales | 1 032 | 968 |
| Prestations versées | (1 032) | (968) |
| Solde de clôture | — \$ | — \$ |
| iii) Obligations au titre des prestations définies | | |
| Solde d'ouverture | (11 109) \$ | (14 302) \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | (6) | (23) |
| Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies | (561) | (615) |
| Prestations versées | 1 032 | 968 |
| Gain actuariel (perte actuarielle) | (826) | 2 863 |
| Solde de clôture | (11 470) \$ | (11 109) \$ |

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

10. Avantages sociaux futurs (suite)**b) Régimes d'avantages complémentaires de retraites (suite)**

| | 2024 | 2023 |
|---|----------|------------|
| iv) Composantes du coût des prestations définies | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 6 \$ | 23 \$ |
| Coût financier | 561 | 615 |
| Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats | 567 | 638 |
| Réévaluations et autres éléments : | | |
| • perte actuarielle (gain actuariel) | 826 | (2 863) |
| Coût des prestations définies (crédit) comptabilisé dans l'état de l'évolution de l'actif net | 826 | (2 863) |
| Coût des prestations définies (crédit) | 1 393 \$ | (2 225) \$ |

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et les coûts des prestations définies des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 sont les suivantes :

| | 2024 | | 2023 | |
|---|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Obligations au titre des prestations définies | Coûts des prestations définies | Obligations au titre des prestations définies | Coûts des prestations définies |
| Taux d'actualisation | 4,85 % | 5,05 % | 5,05 % | 4,30 % |
| Taux de croissance initial du coût des soins de santé | 4,89 % | 4,94 % | 4,94 % | 5,11 % |
| Taux de croissance ultime du coût des soins de santé | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % |
| Année où le taux ultime sera atteint | 2040 | 2040 | 2040 | 2040 |

c) Avantages postérieurs à l'emploi

CPA Canada offre aux employés invalides des avantages postérieurs à l'emploi au titre des frais médicaux et dentaires jusqu'à leur rétablissement, leur décès ou leur départ à la retraite à l'âge de 65 ans, selon la première de ces dates. Les prestations sont servies par l'entremise d'un contrat d'assurance collective, pour lequel CPA Canada verse des primes annuelles à un assureur.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2024.

| | 2024 | 2023 |
|---|----------|----------|
| i) Situation de capitalisation des régimes | | |
| Actif du régime, à la juste valeur | — \$ | — \$ |
| Obligations au titre des prestations définies | (356) | (394) |
| Passif au titre des prestations définies | (356) \$ | (394) \$ |

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

10. Avantages sociaux futurs (suite)**c) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)**

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|-------------|
| ii) Actif du régime, à la juste valeur | | |
| Solde d'ouverture | — \$ | — \$ |
| Cotisations patronales | — | — |
| Prestations versées | — | — |
| Solde de clôture | — \$ | — \$ |
| iii) Obligations au titre des prestations définies | | |
| Solde d'ouverture | (394) \$ | (465) \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | (67) | (41) |
| Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies | (19) | (18) |
| Prestations versées | — | — |
| Gain actuariel | 124 | 130 |
| Solde de clôture | (356) \$ | (394) \$ |
| iv) Composantes du coût des prestations définies | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 67 \$ | 41 \$ |
| Coût financier | 19 | 18 |
| Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats | 86 | 59 |
| Réévaluations et autres éléments : | | |
| • gain actuariel | (124) | (130) |
| Crédit au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de l'évolution de l'actif net | (124) | (130) |
| Crédit au titre des prestations définies | (38) \$ | (71) \$ |

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les coûts des prestations définies des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 sont les suivantes :

| | 2024 | | 2023 | |
|---|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Obligations au titre des prestations définies | Coûts des prestations définies | Obligations au titre des prestations définies | Coûts des prestations définies |
| Taux d'actualisation | 4,70 % | 4,85 % | 4,85 % | 3,90 % |
| Taux de croissance initial du coût des soins de santé | 5,60 % | 5,70 % | 5,70 % | 5,80 % |
| Taux de croissance ultime du coût des soins de santé | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % |
| Année où le taux ultime sera atteint | 2040 | 2040 | 2040 | 2040 |

d) Risques financiers

Le principal risque à long terme des régimes d'avantages complémentaires de retraite de CPA Canada est la possibilité que les actifs des régimes et les flux de trésorerie de fonctionnement futurs de CPA Canada soient insuffisants pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations au titre des régimes. Un résumé de la situation de capitalisation des régimes est présenté ci-dessous :

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

10. Avantages sociaux futurs (suite)**d) Risques financiers (suite)**

| | 2024 | 2023 |
|---|--------------------|-------------|
| Régime capitalisé : | | |
| Actif du régime, à la juste valeur | 17 394 \$ | 56 415 \$ |
| Obligations au titre des prestations définies | (10 169) | (50 448) |
| | 7 225 | 5 967 |
| Régimes non capitalisés : | | |
| Obligations au titre des prestations définies | | |
| – régime de retraite | (6 727) | (6 873) |
| – régimes d'avantages complémentaires de retraite | (11 470) | (11 109) |
| – avantages postérieurs à l'emploi | (356) | (394) |
| | (18 553) | (18 376) |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs comptabilisé dans l'état de la situation financière | (11 328) \$ | (12 409) \$ |

Le passif des régimes expose CPA Canada à divers risques, dont le risque de liquidité et le risque associé aux modifications des hypothèses actuarielles, surtout le risque de taux d'intérêt lié au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies.

L'actif du régime capitalisé expose CPA Canada à différentes formes de risques, y compris les risques de crédit, de liquidité et de marché, ce dernier étant composé du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix autre. L'actif du régime est constitué de placements dans des fonds indiciels, qui sont composés à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de capitaux propres. Le portefeuille de placements dans des fonds indiciels est rééquilibré chaque trimestre.

CPA Canada atténue les risques liés à l'actif des régimes de la même manière que les risques liés à ses instruments financiers. En outre, le risque de taux d'intérêt sur le passif du régime capitalisé bénéficie d'une couverture naturelle grâce aux placements que CPA Canada possède dans des fonds de placement indiciels de titres à revenu fixe, dont la valeur est également touchée par les variations des taux d'intérêt.

e) Règlements payés pour une opération liée à la rente avec rachat

En décembre 2023, le régime de retraite agréé a conclu un « contrat d'achat » avec Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF), dans le cadre d'une opération d'achat de rente collective, afin de transformer en rentes les pensions des titulaires de droits à prestations différés et des retraités du régime de retraite à prestations déterminées. L'achat de rente est considéré comme un contrat de rente avec rachat dans le cadre duquel le régime de retraite transfère les actifs et les obligations correspondantes à une institution financière réglementée. L'opération liée à la rente avec rachat a été financée le 12 décembre 2023 et DSF a commencé à verser des prestations aux retraités le 1^{er} avril 2024.

Au 31 mars 2024, la rente est portée en diminution de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations définies du régime de retraite agréé correspondant à un règlement de 40 262 \$. Un contrat d'assurance en bonne et due forme remplacera le contrat d'achat au cours du prochain exercice.

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

11. Engagements**a) Engagements locatifs**

CPA Canada a conclu des contrats de location pour ses bureaux. Ces baux prévoient la prise en charge par CPA Canada d'une quote-part des taxes foncières et des charges d'exploitation.

Les paiements annuels futurs afférents à la location des bureaux, y compris la quote-part estimative des taxes foncières et des charges d'exploitation, sont les suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| 2025 | 2 752 \$ |
| 2026 | 2 179 |
| 2027 | 2 840 |
| 2028 | 2 837 |
| 2029 | 2 599 |
| 2030 et années suivantes | 15 294 |
| | 28 501 \$ |

b) Avantages locatifs incitatifs reportés

| | 2024 | | | 2023 | | |
|-------------------|---|---------------------|----------|---|---------------------|----------|
| | Incitatifs pour améliorations locatives | Réductions de loyer | Total | Incitatifs pour améliorations locatives | Réductions de loyer | Total |
| Solde d'ouverture | 1 314 \$ | 78 \$ | 1 392 \$ | 1 591 \$ | 90 \$ | 1 681 \$ |
| Amortissement | (415) | (10) | (425) | (277) | (12) | (289) |
| Solde de clôture | 899 \$ | 68 \$ | 967 \$ | 1 314 \$ | 78 \$ | 1 392 \$ |

c) Obligations contractuelles

CPA Canada possède une licence du logiciel D2L pour une période de 36 mois allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, au coût annuel estimatif de 1 261 \$.

12. Actif net grevé d'affectations internes - initiatives stratégiques

L'actif net de CPA Canada est grevé d'affectations internes servant à mobiliser les fonds nécessaires au lancement de plusieurs projets visant à aider l'organisation à réaliser ses initiatives stratégiques futures, notamment la transformation de ses activités, les améliorations technologiques ou d'autres projets stratégiques touchant l'ensemble de la profession.

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***12. Actif net grevé d'affectations internes – initiatives stratégiques (suite)**

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil d'administration de CPA Canada a autorisé l'affectation interne d'une tranche de 21 093 \$ de l'actif net de l'organisation à la réalisation des initiatives stratégiques prévues. Au cours de l'exercice considéré, des charges de 3 516 \$ ont été engagées. Aucune affectation interne supplémentaire n'a été approuvée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice considéré. À la fin de l'exercice, le solde de l'actif net grevé d'affectations internes pour des initiatives stratégiques s'établit à 8 809 \$. Au 31 mars 2024, le Conseil a autorisé, pour l'exercice 2024-2025, l'affectation de 6 048 \$ à la réalisation de certaines initiatives stratégiques définies.

L'affectation interne est effectuée sous réserve des directives du Conseil d'administration, sur recommandation de la présidente et chef de la direction de CPA Canada.

13. Revenus de placement

| | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|---------------|
| PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT | | |
| Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 199 \$ | 1 097 \$ |
| Intérêts sur placements temporaires | 206 | 59 |
| Intérêts sur certificats de placement garanti | 191 | 204 |
| Intérêts sur placements à revenu fixe | 259 | 387 |
| Perte réalisée sur vente de placements | (1 031) | (54) |
| | 1 824 | 1 693 |
| PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR | | |
| Distributions des fonds de placement indiciaires | 2 520 | 4 208 |
| Diminution latente de la juste valeur des fonds de placement indiciaires | 2 420 | (5 025) |
| Gain réalisé (perte réalisée) sur vente de placements dans des fonds indiciaires | 612 | (106) |
| | 5 552 | (923) |
| | 7 376 \$ | 770 \$ |

14. Entente en matière de formation

Au cours de l'exercice 2017, CPA Canada a conclu une entente avec chacune des organisations provinciales et territoriales de CPA qui prévoit le recouvrement annuel par CPA Canada de l'excédent des coûts réels en ce qui a trait au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA et des cours préparatoires CPA sur les coûts budgétés. Les écarts entre les coûts réels et les coûts budgétés sont principalement attribuables aux estimations des inscriptions d'étudiants par rapport aux inscriptions réelles. Les écarts favorables par rapport au budget seront remboursés par CPA Canada aux organisations provinciales et territoriales de CPA, alors que CPA Canada recevra des organisations provinciales et territoriales de CPA le montant correspondant aux écarts défavorables.

Les charges liées à la formation préagrément se composent d'un montant de 27 981 \$ (29 729 \$ en 2023) facturé en vertu de l'Entente en matière de formation, montant qui comprend des frais partagés de 766 \$ (893 \$ en 2023) et des frais de traduction de 639 \$ (743 \$ en 2023). Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation qui sont affectés mais non facturés en vertu de l'Entente en matière de formation sont de 9 304 \$ (9 377 \$ en 2023) [note 15].

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(tous les montants sont en milliers de dollars)

14. Entente en matière de formation (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, CPA Canada a réalisé un écart net défavorable de 4 406 \$ (écart net défavorable de 4 471 \$ en 2023) par rapport au budget relativement au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA, y compris les cours préparatoires, le Programme de formation professionnelle et l'Examen final commun (EFC).

15. Répartition des frais d'habilitation et d'administration de l'organisation

Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation correspondent aux coûts des activités de soutien, à l'exclusion des frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation et des frais de traduction.

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Technologies et sécurité de l'information | 8 061 \$ | 7 601 \$ |
| Communications | 6 545 | 6 306 |
| Capital humain et culture | 6 296 | 6 628 |
| Planification, finances et exploitation | 6 250 | 6 504 |
| Services linguistiques | 5 821 | 7 173 |
| Loyer et frais de fonctionnement | 3 317 | 3 814 |
| Logiciels et licences | 3 177 | 2 956 |
| Hébergement sur le Web | 2 167 | 1 521 |
| Amortissement | 1 699 | 1 435 |
| Affaires juridiques et protection des renseignements personnels | 1 453 | 1 443 |
| Médias et études de marché | 851 | 808 |
| Assurances | 399 | 1 188 |
| Services d'audit | 218 | 274 |
| | 46 254 \$ | 47 651 \$ |
| Frais partagés en vertu de l'Entente en matière de formation | (766) | (893) |
| Services de traduction | (4 088) | (4 989) |
| Frais d'habilitation et d'administration de l'organisation | 41 400 \$ | 41 769 \$ |

Les frais d'habilitation et d'administration de l'organisation sont répartis de façon proportionnelle entre les secteurs fonctionnels indiqués ci-dessous, selon les salaires.

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Répartition des frais d'habilitation et d'administration entre les secteurs fonctionnels : | | |
| Normalisation | 13 579 \$ | 12 151 \$ |
| Leadership intellectuel et perfectionnement professionnel | 13 171 | 15 011 |
| Formation préagrément [note 14] | 9 304 | 9 377 |
| Enjeux nationaux et internationaux | 2 248 | 2 355 |
| Littérature financière | 1 597 | 1 377 |
| Leadership et gouvernance | 1 501 | 1 498 |
| Frais d'habilitation et d'administration de l'organisation | 41 400 \$ | 41 769 \$ |

Notes complémentaires (suite)*Exercice clos le 31 mars 2024**(tous les montants sont en milliers de dollars)***16. Éventualités**

CPA Canada est partie à divers litiges dans le cours normal de ses activités. Ces litiges en sont à différentes étapes, et il est impossible d'en déterminer le dénouement ni d'estimer la perte qui pourrait en découler.

Rien n'indique à CPA Canada que l'issue des litiges en cours aura une incidence défavorable significative sur sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à poursuivre ses activités. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

17. Coûts liés à la réponse en matière de gouvernance

La profession est structurée à l'échelle nationale en vertu de l'*Accord de collaboration*. Le 20 juin 2023, l'Ordre des CPA du Québec et CPA Ontario ont signifié à CPA Canada leur intention de se retirer à titre d'organisations membres de CPA Canada et de parties à l'*Accord de collaboration*, à compter du 20 décembre 2024. Au cours de l'exercice, CPA Canada a reçu de l'Ordre des CPA du Québec et de CPA Ontario un total de 45 028 \$ (44 700 \$ en 2023) au titre des cotisations des membres, soit environ 61,2 % (61,3 % en 2023) des cotisations remises à CPA Canada en vertu de l'*Accord de collaboration* et du protocole d'entente avec l'Ordre des CPA du Québec.

CPA Canada a engagé des coûts de 2 010 \$ (0 \$ en 2023). L'engagement de ces coûts a été essentiel à l'évaluation des implications des retraits susmentionnés et à la réponse apportée à celles-ci. Ces charges reflètent les honoraires professionnels et de services-conseils engagés pour assurer une évaluation complète et une gestion efficace du processus de transition.

18. Présentation de la période comparative

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent qui sont présentés dans l'état des résultats ont été reclassés par souci de conformité avec la présentation de l'exercice considéré, qui reflète les activités de l'organisme selon la perspective du service.

19. Événements postérieur

- a) L'obligation locative actuelle de CPA Canada au titre des contrats de location des bureaux prend fin le 30 juin 2025. Le 7 mai 2024, CPA Canada a conclu une nouvelle entente de location de bureaux à Toronto (Ontario). Le nouveau bail, qui prévoit des périodes transitoires de loyer brut et de loyer net gratuit, commence le 1^{er} novembre 2025 et arrive à échéance le 31 octobre 2035. Le nouveau bail sera présenté à titre d'obligations relatives au loyer, au fonctionnement et aux impôts fonciers se chiffrant à 21 283 \$ pour la période allant de 2025 à 2035.
- b) Le 17 avril 2024, CPA Canada a obtenu une ligne de crédit d'exploitation renouvelable auprès d'un prêteur, qui lui permet d'emprunter un maximum de 25 000 \$.



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA
277, RUE WELLINGTON OUEST TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉLÉPHONE : 416 977-3222 TÉLÉCOPIEUR : 416 977-8585
SERVICECLIENT@CPACANADA.CA

CPACANADA.CA/FR